



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00073

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 (BP 2018), BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,

M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Anne-Françoise VIALLOM donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,
Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 (BP 2018), BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Le projet de Budget Primitif 2018 fait l'objet du document détaillé ci-joint et respecte les orientations budgétaires votées le 8 mars 2018.

L'évolution institutionnelle de Saint-Etienne Métropole se poursuit. Après sa transformation en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 et l'intégration de huit nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017, Saint-Etienne Métropole a étendu ses compétences et est devenue une **Métropole** au 1^{er} janvier 2018.

Désormais, Saint-Etienne Métropole comptera parmi les 22 Métropoles de France.

Ce nouveau statut de Métropole va lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient en région Auvergne-Rhône-Alpes, en France, voire à l'échelon Européen et de disposer ainsi de tous les atouts pour assurer l'avenir du territoire et de ses habitants.

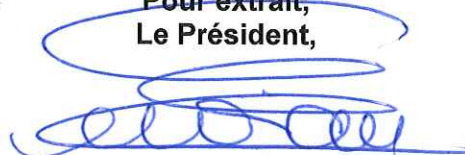
Afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique territoriale et donner à notre Métropole davantage de perspectives, ce sont **plus de 105 M€** qui seront investis et mobilisés **sur le territoire en 2018 (budget principal, transports et zones industrielles)**, de manière à amplifier toujours davantage la mise en œuvre d'un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités économiques, la qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements, la mise à disposition de services numériques adaptés aux nouveaux usages, la poursuite d'un programme de transition écologique et énergétique.

Tous ces investissements s'inscrivent dans une politique volontariste visant à mettre en place les conditions économiques, urbaines et paysagères qui participent à l'attractivité du territoire.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2018 et les Autorisations de Programme et d'engagements et les Crédits de paiement.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 4 voix contre et 3 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SOMMAIRE

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

A – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2018

- 1 - Présentation des niveaux d'épargne

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1 - La fiscalité économique
- 2 - La dotation de compensation de réforme de la TP
- 3 - La fiscalité ménage
- 4 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilés (TEOMA)
- 5 - La DGF : La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation
- 6 - Le fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC)
- 7 - Les recettes liées aux activités
- 8 - Les attributions de compensation négatives
- 9 - Les reprises sur provisions

C – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1 - Présentation des dépenses de fonctionnement par nature
- 2 - Présentation des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention
 - 2.1 - L'Attractivité économique et développement de l'emploi : une économie fertilisée par le design et le numérique
 - 2.2 - L'Attractivité résidentielle et le renouvellement urbain
 - 2.3 - Tourisme et Attractivité culturelle et sportive
 - 2.4 - L'accessibilité routière
 - 2.5 - Transition énergétique et développement durable
 - 2.6 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire
 - 2.7 - Les subventions d'équilibre aux budgets annexes
 - 2.8 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

D – LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

- 1 - Présentation des recettes d'investissement
- 2 - Présentation des dépenses d'investissement par domaine d'intervention
 - 2.1 - L'Attractivité économique
 - 2.2 - L'Attractivité résidentielle
 - 2.3 - Tourisme et Attractivité culturelle et sportive
 - 2.4 - L'accessibilité routière
 - 2.5 - Transition énergétique et développement durable
 - 2.6 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire
 - 2.7 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

2 – LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2018

A – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2018

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

C – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

D – LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

- 1 - Présentation des recettes d'investissement
- 2 - Présentation des dépenses d'investissement

3 – LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES 2018

A – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2018

B – LE FONCTIONNEMENT

C – L'INVESTISSEMENT

4 – LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

A – LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

B – LE BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) 2018

C – LE BUDGET ANNEXE EAU 2018

D – LE BUDGET ANNEXE RÉSEAUX DE CHALEUR 2018

E – LE BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT 2018

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

L'évolution institutionnelle de Saint-Etienne Métropole se poursuit. Après sa transformation en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 et l'intégration de huit nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017, Saint-Etienne Métropole a étendu ses compétences et est devenue une **Métropole** au 1^{er} janvier 2018.

Désormais, Saint-Etienne Métropole comptera parmi les 22 Métropoles de France.

« Ce changement institutionnel de statut est capital pour le développement futur et harmonieux de notre territoire, tout le territoire, qu'il soit rural, urbain ou péri-urbain, dans les domaines aussi importants que l'économie, les transports, la santé ou encore l'enseignement supérieur... »

Gaël Perdriau, Président de Saint-Etienne Métropole

La poursuite de cette dynamique doit donner à Saint-Etienne Métropole davantage encore de perspectives tout en préservant son identité.

Ce nouveau statut de Métropole va lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient en région Auvergne-Rhône-Alpes, en France, voire à l'échelon Européen et de disposer ainsi de tous les atouts pour assurer l'avenir du territoire et de ses habitants.

Afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique territoriale et donner à notre Métropole davantage de perspectives, ce sont **plus de 105 M€** qui seront investis et mobilisés **sur le territoire en 2018 (budget principal, transports et zones industrielles)**, de manière à amplifier toujours davantage la mise en œuvre d'un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités économiques, la qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements, la mise à disposition de services numériques adaptés aux nouveaux usages, la poursuite d'un programme de transition écologique et énergétique.

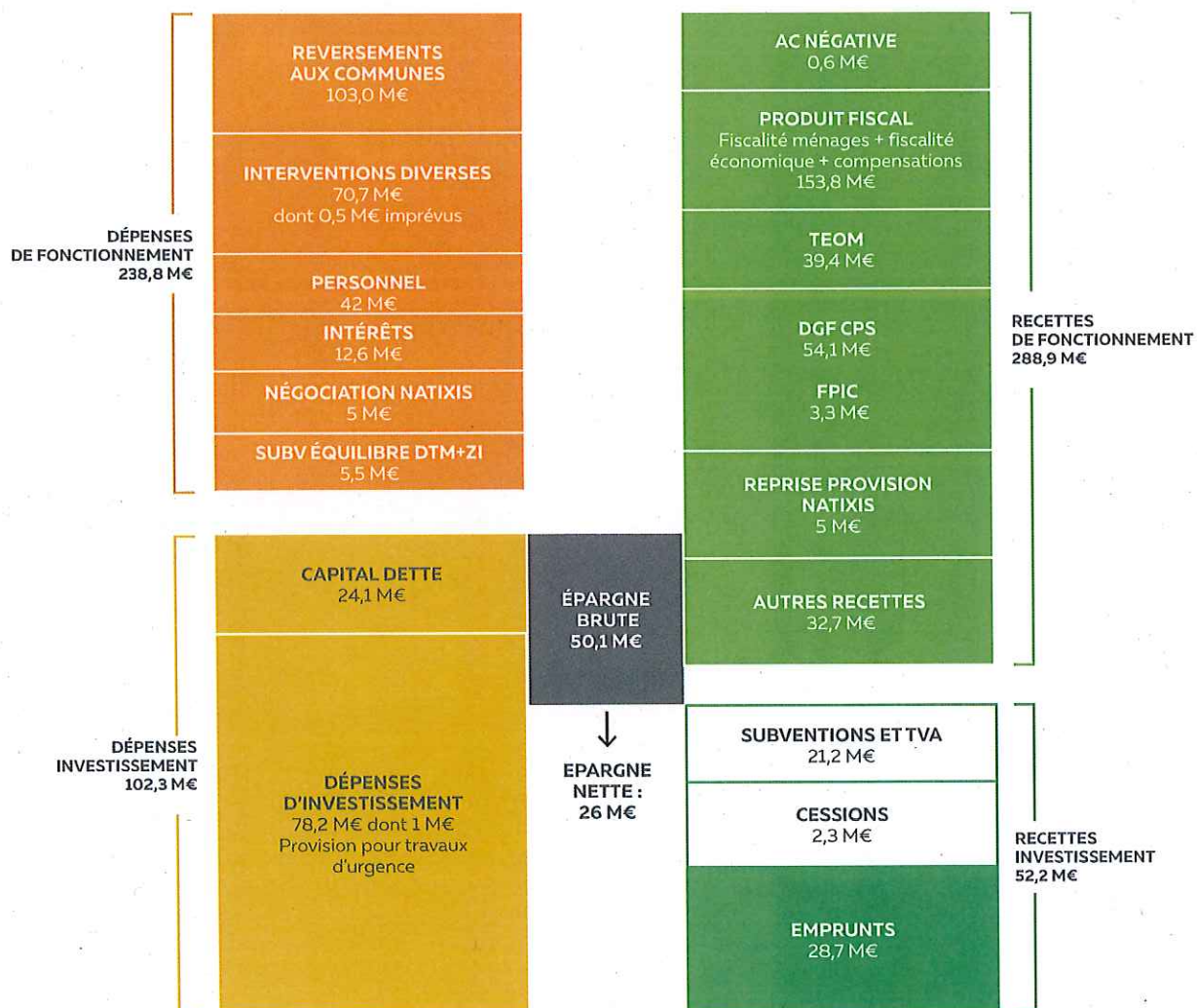
Tous ces investissements s'inscrivent dans une politique volontariste visant à mettre en place les conditions économiques, urbaines et paysagères qui participent à l'attractivité du territoire.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Budget primitif du budget principal 2018 (hors écritures d'ordre et doubles comptes), qui vous est proposé, s'élève à 341 029 816 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 8 février 2018.

- La section de fonctionnement représente 238 790 764 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 102 239 052 € de dépenses réelles.



1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

	CA 2017	BP 2018
Epargne de gestion	59.4 M€	62.7 M€
Intérêts dette	12.3 M€	12.6 M€
Epargne brute	47.1 M€	50.1 M€
Remboursement en capital de la dette	23.7 M€	24.1 M€
Epargne nette	23.4 M€	26.0 M€

Les comparaisons de BP à BP sont rendues difficiles encore cette année, car le budget 2017 n'intégrait pas les 8 nouvelles communes.

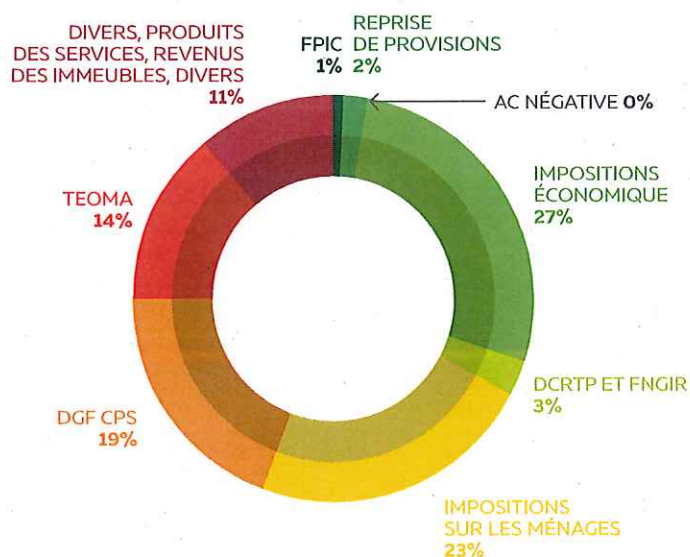
Par ailleurs, il est à noter un événement exceptionnel en 2018, qui viendra modifier considérablement les équilibres du budget principal et améliorer ses niveaux d'épargne, qui est la clôture de la zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon et les écritures comptables qui y sont associées.

En effet, cette clôture de zone va générer une recette exceptionnelle en fonctionnement de 7.4 M€ permettant d'autofinancer le rachat des équipements publics à hauteur de 5.8 M€ (dépenses nettes du FCTVA perçu), le solde de 1.6 M€ viendra ponctuellement renforcer le niveau d'épargne dégagé en 2018.

1- LE BUDGET PRINCIPAL 2018

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2018 à **288 856 669 €**.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018 EN KEUROS
Impôts Economiques	77 120
CFE + CVAE + IFER + TASCOM + allocations compensatrices	
Dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP)	3 083
Fonds National Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	6 936
Impôts ménages (TH, TFB, TFNB)	66 633
TEOMA	39 400
Dotation Intercommunalité et Compensation Part Salaires	54 070
FPIC	3 260
Produit des services / revenus des immeubles / autres produits de gestion courante	32 191
AC négative	595
Reprises de provisions	5 568
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	288 856

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

Les produits issus de la fiscalité : un engagement de ne pas augmenter les taux pendant le mandat.

Conformément au Pacte financier 2014-2020 voté par les maires et aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2018, Saint-Etienne Métropole continuera en 2018 à ne pas augmenter ses taux de fiscalité ménages et de fiscalité économique afin de ne pas accroître la pression fiscale, de ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et de ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire.

Ainsi en 2018, les évolutions sur la fiscalité intègrent uniquement :
- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives estimée à 1.20%, taux désormais aligné sur l'inflation des douze derniers mois échus (novembre 2016 à novembre 2017).

- ainsi qu'une estimation de progression physique des bases conforme à la moyenne des 3 dernières années.

1 - LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE : 77 120 000 € SONT INSCRITS EN 2018

La cotisation foncière des entreprises (CFE) : le taux de CFE reste inchangé en 2018, soit 28,81 %. Sur le territoire des 8 nouvelles communes, ce taux rentrera en 2^{ème} année de lissage pour rejoindre celui de SEM aux termes des 5 années. L'estimation pour 2018 serait de 45.2 M€, soit +1.5% par rapport au montant perçu réellement en 2017.

En 2017, sur le territoire de l'agglomération près de 26 439 établissements sont soumis à la CFE dont 17 364 à la cotisation minimum (66%).

Par délibération 2014, le barème de la cotisation minimum a été revu pour instaurer 6 nouvelles tranches de chiffre d'affaires avec des baisses de cotisation pour les TPE/PME réalisant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires.

A compter de 2017, comme pour les impositions ménages, il n'y a plus de revalorisation nominale votée en loi de finances, les bases des locaux professionnels seront actualisées chaque année par la déclaration des exploitants de leurs baux commerciaux.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : le taux de cette imposition sur la valeur ajoutée des entreprises est figé et l'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

Le produit de CVAE 2018, collecté par l'Etat pour le compte de Saint-Etienne Métropole, est estimé à 25.8 M€. Ce montant est en recul de près de 665 000 € par rapport à 2017, l'exercice 2017 ayant bénéficié d'une régularisation exceptionnelle d'un grand groupe commercial.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : cette taxe est perçue depuis 2010 par les intercommunalités, son produit ayant été prélevé directement sur le montant de la DGF (CPS) perçue. Il est proposé de faire évoluer le produit de TASCOM de +1% en 2018 (moyenne évolution des 3 dernières années), soit un montant de 4.4 M€.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) : il est proposé une évolution comparable à celle constatée en moyenne sur les 3 derniers exercices +2.5%, soit un montant de 1.5 M€.

Les allocations compensatrices : elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de Finances. Elles sont estimées à 0.1 M€ pour 2018.

2 - LA DOTATION DE COMPENSATION DE RÉFORME DE LA TP (DCRTP) ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUEL DE RESSOURCES (FNGIR) : 10 019 000 € SONT INSCRITS EN 2018.

Ces dotations qui sont versées par l'Etat et dont l'objectif était d'assurer la neutralité et l'équilibre de la réforme de la taxe professionnelle, qui étaient figées jusqu'alors sont pour la 1^{ère} fois et pour une part, la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) incluse dans les variables d'ajustement des ressources affectées aux collectivités, ce qui implique une minoration en 2018 de plus de 500 000 €.

Ainsi, le montant de DCRTP 2018 est estimé à 3.1 M€.

Le FNGIR a subi une baisse en 2017 et s'élèvera en 2018 au montant de 2017 soit 6.9 M€.

3 - LA FISCALITÉ MÉNAGE : 66 633 000 € SONT INSCRITS AU BUDGET 2018

La loi de finances pour 2018 confirme le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. Cette réforme est transparente pour les collectivités, le produit fiscal restant inchangé. Le risque potentiel encouru par les collectivités est, qu'à plus ou moins long terme, l'Etat ne leur compense plus la totalité des montants dégrévés, ce qui fragiliserait l'équilibre de leurs budgets.

La taxe d'habitation (TH) : avec la reprise de la part départementale de TH (venant compenser la disparition de la taxe professionnelle), la TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux en 2018 restera inchangé (10,56 %).

La prévision de recette s'établit à 55.1 M€ et prend en compte la croissance des bases d'imposition qui s'explique, d'une part, par la réévaluation des bases décidée par la loi de finances et, d'autre part, par la croissance physique des bases d'imposition influencée par des éléments tels que le nombre de logements, le nombre de contribuables, etc...

En 2017, les mesures gouvernementales en faveur des contribuables les plus défavorisés ont minoré le produit fiscal attendu (minoration compensée pour partie en 2018 par un complément sur allocation compensatrice de TH) portant le montant total des allocations compensatrices à 3.9 M€. Le produit fiscal estimé pour 2018 tient compte de cette minoration et de ce fait la prévision augmente très faiblement par rapport au montant réellement perçu en 2017 (55.1 M€ contre 54.5 M€ en 2017). Ce produit sera pour partie constitué d'un dégrèvement versé par l'Etat suite à la réforme de la TH confirmée en loi de finances pour 2018.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : pas de modification du taux de TFB fixé à 1,37% pour un produit prévisionnel de 7 M€ en 2018.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 640 000 en 2018, l'imposition sur le foncier non bâti comprend en fait 2 parts :

- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) soit un produit 2018 d'environ 470 000 €.
- l'autre part, la taxe foncière sur le non bâti représente un produit de 170 000 € pour 2018 (taux inchangé de 4,98 %).

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

4 - LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS (TEOMA) : 39 400 000 €

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (TEOMA) : il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de la gestion des déchets ménagers et elle est évaluée à 39,4 M€ en 2018. Il conviendra de faire face aux dépenses des déchèteries et à l'actualisation des contrats pour le coût de traitement et d'élimination des déchets.

Le taux de TEOMA reste inchangé en 2018, soit 8,25 %, ce qui reste bien en deçà du niveau retenu par de nombreux territoires.

A titre de comparaison, le taux moyen de TEOM en France était de 9,25 % en 2016 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2017).

Comparatifs de taux de TEOM (2017)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16.88 %
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	10.60 %
CA LE COTENTIN	11.70 %
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	11.25 %
CA de METZ METROPOLE	11.06 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10.90 %
EUROMETROPOLE STRASBOURG	10.41 %
CA LOIRE FOREZ	9.72 %
CA VIENNE AGGLO	9.71 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	9.59 %
CC FOREZ-EST	9.45 % ex CCPSG et 11.57% ex CCFL
CU ANGERS LOIRE METROPOLE (taux moyen)	9.08 %
ORLEANS METROPOLE	8.73 %
TOURS METROPOLE	8.78 %
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	8.70 %
GRENOBLE ALPES METROPOLE	8.30 %
SAINT-ÉTIENNE METROPOLE	8.25 %
NANTES METROPOLE	7.50 %
BORDEAUX METROPOLE selon fréquence	de 7.18 à 9.31%

5 - LA DGF : LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ ET LA DOTATION DE COMPENSATION : 54 070 000 € SONT INSCRITS EN 2018.

La dotation d'intercommunalité (DGF intercommunale) : La transformation en Métropole est sans impact sur le niveau de DGF perçu par Saint-Etienne Métropole. Ainsi, le montant alloué à Saint-Etienne Métropole en 2018 est estimé comparable à celui perçu en 2017, soit environ **13,8 M€** de dotation d'intercommunalité.

Le montant de la dotation de compensation : La dotation de compensation de la DGF (ex compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle) sera en baisse en 2018, baisse estimée à 2% par rapport au montant notifié en 2017 (soit - 826 000 €). Une prévision de **40,3 M€** sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget.

L'année 2018 marque la fin du prélèvement au titre du redressement des finances publiques et laisse place à une contractualisation entre l'Etat et Saint-Etienne Métropole sur un objectif maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les 3 années à venir de 1,20% par rapport à une base 2017.

6 - LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES (FPIC) : 3 260 000 €

En 2018, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à son niveau atteint en 2016 (maintenu en 2017), à savoir 1 milliard d'euros, lequel montant devrait être définitivement limité à cette somme.

En 2017, le montant total reversé à l'ensemble intercommunal (Saint-Etienne Métropole et ses communes) s'est élevé à 10,7 M€. La répartition entre Saint-Etienne Métropole et ses communes sera opérée conformément au Pacte financier 2014-2020 (1/3 SEM / 2/3 aux communes).

Ainsi, la part revenant à Saint-Etienne Métropole est estimée à **3,3 M€**, montant identique à 2017.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

7 - LES RECETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS 32 190 929 €

Elles correspondent aux recettes habituelles du budget principal : locations de bâtiments économiques, recettes tarifaires du Musée d'Art Moderne et Contemporain, recettes diverses issues de la valorisation des déchets, remboursements de frais de personnel et recouvrements de recettes au titre de différents syndicats (SIPAB, Scot Sud-Loire, Sydemer, Pôle Métropolitain...) pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées...

Les revenus des immeubles représentent **5.8 M€**. Ils sont liés à la mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et à la location des bâtiments économiques.

Egalement d'autres produits de gestion courante, une recette exceptionnelle de 7.4 M€ suite à la clôture de la zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon permet d'autofinancer le rachat des équipements publics de cette zone (5.8 M€), le solde de 1.6 M€ vient ponctuellement renforcer le niveau d'autofinancement dégagé en 2018.

Les produits des services s'élèvent à **13.5 M€**.

Pour 2018, l'enveloppe est ajustée au regard des programmes et actions engagées.

Les produits des services comprennent notamment les recettes liées à la valorisation des déchets (5M€), la redevance spéciale (1.3M€), la redevance d'occupation du domaine public (1.5M€), les remboursements des mutualisations (Direction Générale et Direction Grands Travaux Infrastructure), les remboursements de personnels mis à disposition et recouvrement de recettes de différents syndicats pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées (1.1 M€), les recettes liées au Musée d'Art moderne et Contemporain, au Nautiform, à la cité du Design et à la DSP Zénith (1.4M€)...

Les budgets annexes Assainissement, Eau, Réseaux de chaleur, et Parkings remboursent au budget principal 3.1 M€ qui correspondent aux frais d'ingénierie et de structure que ce dernier porte pour leur compte. On retrouve également les remboursements de personnel des services de l'eau qui sont en régie au Chambon-Feugerolles, à Rive-de-Gier et à Sorbiers, les rémunérations de ces personnels étant payées par le budget principal.

Les dotations, participations et autres produits de fonctionnement s'élèvent à **5.5 M€**.

Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole : PLIE, politique de la ville, développement durable, subventions liées au tri effectué dans les déchèteries, recettes induites par les contrats de rivières...

8 - LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NÉGATIVES : 595 000 €

Il y a actuellement 17 communes qui reversent une attribution de compensation à Saint-Etienne Métropole pour un montant total de 595 000 €. Cela signifie que ces communes ont transféré à Saint-Etienne Métropole davantage de charges que le produit généré par leur ancienne taxe professionnelle.

9 - LES REPRISES SUR PROVISIONS : 5 568 440 €

- Une reprise de provision sur dette de 5 M€ : en 2018, les négociations conduites avec Natixis vont permettre à Saint-Etienne Métropole de sécuriser 4 contrats de swaps structurés (notionnel de 44.5 M€ dont 14.4 M€ indexés sur l'EUR/CHF) sur une nouvelle période de cinq ans à un taux de 3.40 % (contre 4.70% précédemment). La renégociation de ces contrats implique notamment le versement par Saint-Etienne Métropole d'une soule de réaménagement d'un montant de 5 000 000 €. Ce montant sera financé par une reprise sur provision de dette constituée à cet effet. Après financement de cette pénalité, la provision restante sera d'un montant de 7 millions d'euros.

- Une reprise de provision de 568 440 € correspondant à une rétrocession de TGAP de 2015 et définitivement acquise.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

C - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont présentées par nature et par secteurs d'interventions.

1 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2018 se chiffrent à 238 790 764 €

Dans un contexte difficile, avec des marges de manœuvre étroites, Saint-Étienne Métropole doit encore renforcer la maîtrise de ses dépenses de gestion.

D'une manière générale, un travail en profondeur s'effectue pour s'interroger, politique publique par politique publique, activité par activité, sur leur utilité, leur maintien, leur évolution. Des objectifs doivent être fixés, des priorités définies afin d'obtenir une amélioration de l'efficacité des missions.

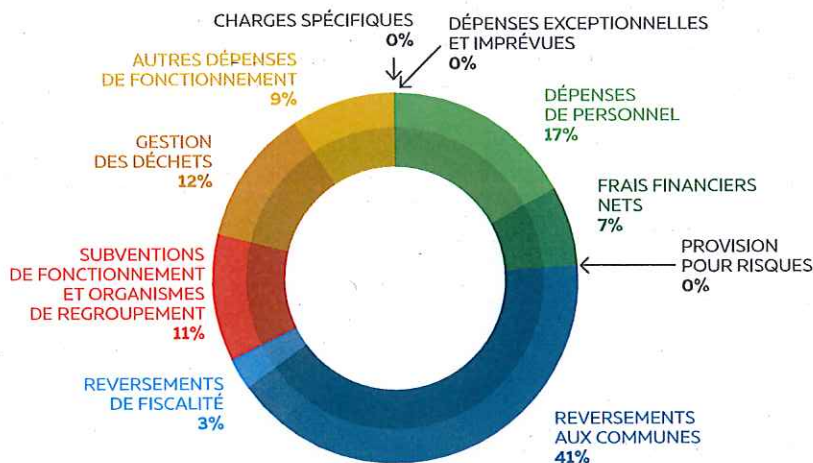
En 2018, la Métropole va devoir inévitablement faire face à la poursuite du dynamisme de certaines dépenses contraintes, telles que les dépenses liées à la gestion des déchets, à son réseau de transport en

public, aux dépenses énergétiques

Afin de continuer à assumer ces dépenses de fonctionnement, tout en préservant une épargne suffisante pour financer les investissements nécessaires au développement du territoire, Saint-Etienne Métropole devra veiller à en maîtriser l'évolution.

Cet effort va nécessairement impacter les partenaires et satellites de Saint-Etienne Métropole. Sans remettre en question son accompagnement auprès de ces différentes structures, il conviendra de calibrer les interventions de la Métropole en fonction des nouvelles contraintes budgétaires qui s'imposent en contenant la progression des subventions appelant ainsi à un effort de gestion de la part des autres structures.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole fait partie des collectivités qui devront contractualiser avec l'Etat sur un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement limité à 1.2% par an, inflation comprise. Si cet objectif n'était pas respecté, la loi confie au préfet le soin d'activer un mécanisme de reprise financière qui pourrait intervenir dès 2019. Ce contrat devra être signé fin du second trimestre 2018.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018 EN K EUROS
Reversements aux communes	96 970
Autres reversements de fiscalité	6 460
Frais de personnel	41 967
Subv. de fonctionnement et contributions aux organismes	25 596
Gestion des déchets	28 213
Autres dépenses de fonctionnement	20 941
Charges spécifiques	23
Dépenses imprévues	500
Total dépenses de gestion	220 670
Charge d'intérêts (nets y compris swaps)	12 560
Soulte sécurisation NATIXIS	5 000
Provision pour risque contentieux	560
Pour mémoire total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre)	238 790

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

Les 238 790 764 € se ventilent comme suit :

• **Les reversements aux communes d'un montant de 96 970 000 € en 2018 comprennent :**

- **L'Attribution de Compensation (AC)** reversée aux communes à hauteur de **73 490 000 €**.

Le montant a été ajusté en raison de l'intégration des huit nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017, du passage en Métropole et des transferts de charges intervenus, des procédures exceptionnelles de révision des AC décidées par les communes en accord avec Saint-Etienne Métropole.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : Le Pacte financier 2014-2020 construit entre Saint-Etienne Métropole et ses communes prévoit de restituer aux communes la DSC qui leur avait été prélevée en 2010. Ainsi en 2018, la DSC de chaque commune reviendra à son niveau de 2009 (+10 %), en ayant été abondée chaque année du quart de la réfaction qui avait été effectuée.

Une somme de 2,2 M€ aura ainsi été versée aux communes en 4 années depuis 2015. Un dernier acompte de 560 000 € en 2018 viendra compléter le montant de DSC allouée, soit un montant total de DSC de **23 480 000 €** inscrit au BP 2018

• **Les reversements de fiscalité au SIPAB : 5 950 000 €, conformément aux conventions conclues.**

• **Les autres reversements de fiscalité : 510 000 €**

- le produit de la taxe de séjour reversé à l'Office de Tourisme prévu à hauteur de 440 000€

- le produit des paris hippiques prévu pour 70 000 €, conformément à la convention conclue entre Saint-Etienne Métropole, la commune de Saint-Galmier et la société hippique de Saint-Galmier.

• **Les frais de personnel : 41 967 500 €**

Afin de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un objectif de 1% d'évolution de la masse salariale a été fixé pour l'élaboration du budget 2018 par rapport à un budget 2017 rebasé en « année pleine ».

Ainsi le budget 2018 prend en compte :

- Les effets en année pleine des réorganisations intervenues en 2017 dans les directions et dans les services communs : Direction Générale, Direction des Services Informatique et Numérique (DSIN) au 1^{er} février 2017, Missions Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs (MPCFE), Direction de la Communication et du Marketing Territorial (DCMT) au 1^{er} juillet 2017.

- La création de nouveaux services tels que la régie intercommunale d'eau et d'assainissement sur les communes de Sorbiers, La Talaudière et Saint Jean Bonnefonds,

- La hausse de la prime d'assurance statutaire, le contrat de groupe prévoyance, ...

En atténuation des dépenses de personnel, Saint-Etienne Métropole perçoit diverses recettes pour près de 7,3 M€ en 2018.

Ces recettes sont pour l'essentiel constituées des remboursements de la part des budgets annexes eau, assainissement, réseaux de chaleur et parkings des frais d'ingénierie et d'administration (3,9 M€), des remboursements des personnels mis à disposition à l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne (1,1 M€), des remboursements de personnels de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre des services communs et des mutualisations avec la ville de Saint-Etienne (1 M€), des remboursements de la Stéphanoise des eaux pour des agents mis à disposition (0,1 M€), des conventions de prestations passées avec divers satellites (Pôle Métropolitain, SMT) (0,1 M€), des financements CFAC, ADEME, NPRU, FEADER... (0,6 M€), les remboursements d'assurance, la participation au titre des tickets restaurant (0,5 M€)

• **Les charges de fonctionnement : 75 272 764 € comprennent donc :**

- **Les subventions de fonctionnement et contributions aux différents organismes pour 25 596 097 € :**

- avec notamment la participation à la Cité du design (6 685 000 €), à l'Office de Tourisme (2 192 750 €), Epures (775 000 €), l'aéroport de Saint-Etienne Loire (570 000 €), TL7 (401 850€), le SCOT Sud-Loire (306 600 €), le Pôle Métropolitain (200 000 €), le syndicat de la ZAIN (140 000€), le SMAGL (135 500 €), le Parc du Pilat (198 852 €).

- mais aussi les subventions versées au titre du développement durable (717 052€) de la politique culturelle (259 100 €), le Fonds Local pour l'Innovation (FLI) (885 000 €), le contrat de ville (451 700 €), l'école de la 2^{ème} chance (100 000 €), au titre de l'habitat (FLU, ...101 400 €), etc...

- les indemnités des élus : 1 050 000 €

- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes : 5869581€, aux budgets annexes : Transport (5 148 106 €), Zones Industrielles (435 000 €), Parcs et Aires de Stationnement (215 479 €) et Réseaux de Chaleur (70 996 €).

- Ce poste enregistre aussi les participations diverses à hauteur de 3 686 160 € en 2018. Il s'agit pour l'essentiel des participations eaux pluviales versées aux budgets annexes de l'assainissement au titre des budgets gérés en régie et au titre des contributions versées aux délégataires dans le cadre des budgets en DSP (2 494 000 €). Une somme de 1 050 000 € est inscrite au titre de la participation annuelle à l'équilibre de l'opération Novaciéries à Saint-Chamond.

- **Les autres dépenses de fonctionnement : 49 153 547 €**

- 28 212 500 € concernent les dépenses relatives à l'élimination et valorisation des déchets, hors dépenses de personnel.

Bien que certaines dépenses soient en augmentation : déchèteries (montée en puissance de la nouvelle déchèterie de Lorette et crise de la filière bois générant un surcoût), centre de tri, hausse du carburant ; les dépenses liées au service de gestion des déchets ménagers resteraient stables en 2018 en raison de la stabilité estimée des tonnages et au renouvellement favorable de certains marchés.

- Les autres postes de dépenses concernent pour l'essentiel l'exercice des compétences de Saint-Etienne Métropole : 20 941 047 €. Les dépenses de gestion tiennent compte des évolutions réglementaires, des contrats renouvelés et des niveaux de services rendus.

Certaines charges sont en augmentation comparativement à 2017 en raison de l'intégration des huit nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017.

De plus, du fait du passage en Métropole, certaines charges nouvelles vont être intégrées à ce budget, notamment pour la compétence Défenses Contre l'Incendie (DECI).

- **Les charges spécifiques : 23 120 €** il s'agit d'une prévision pour des annulations de titres sur exercices antérieurs.

- **Dépenses imprévues** : un crédit de **500 000 €** est inscrit à ce titre en 2018.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

• Frais financiers nets : 12 560 500 € et soulte Natixis : 5 000 000 €.

Ils se décomposent en 13 678 500 € de charges d'intérêts auquel il convient de déduire 1 118 000 € au titre des flux receivers de swap. L'encours de dette se situe au 1er janvier 2018 à 348.1 M€ (contre 361 M€ au 1er janvier 2017). La prévision de dette pour 2018 prend en compte la répartition de la dette en taux fixes (65 %), taux révisables (23 %) et dette structurée (10 %).

Le taux moyen de 2018 des taux fixes sera de 3.2 %. Pour la dette en taux variable il est pris en compte une hypothèse construite sur les anticipations de marché à 1.15 %. En 2017 Saint-Etienne Métropole a bénéficié de taux faibles lui permettant de limiter la charge d'intérêt à un niveau proche de 11 M€, la situation pourrait changer en 2018 avec des anticipations à la hausse sur les taux.

Par ailleurs, la nouvelle sécurisation négociée avec Natixis va permettre à Saint-Etienne Métropole de sécuriser les 4 contrats de swaps structurés qui auraient dû rentrer en période de risque en 2018 (44.5 M€ dont 14.4 M€ indexés sur l'EUR/CHF). La sécurisation a été opérée sur une nouvelle période de cinq ans à un taux de 3.40 %. La contrepartie de cette sécurisation réside dans le versement à Natixis d'une indemnité de réaménagement d'un montant de 5 000 000 € (financée par une reprise sur provisions constituées à cet effet) et la réalisation de 6 swaps de taux sur des encours existants de Saint-Etienne Métropole au taux de 3.40%.

• Constitution d'une provision pour risque : 560 000 €.

Une provision pour risque sur contentieux est inscrite au BP 2018 (ordures ménagères).

2 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Cette présentation reprend les dépenses par domaine d'intervention (frais de personnel inclus), elle correspond à l'activité de Saint-Etienne Métropole.

2.1 - L'attractivité économique : accompagner et favoriser le développement économique du territoire

• Implantations économiques et service aux entreprises : 5 151 100 €

Il s'agit de soutenir et d'accélérer les implantations et les créations d'emplois via un accompagnement de proximité pour les entreprises et en fournissant un environnement immobilier propice au développement des entreprises du territoire.

- un budget de 1 172 000 M€ pour les dépenses de **gestion des bâtiments économiques** propriétés de la communauté (dont 727 000 € pour les besoins du parc de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds), 684 600 € pour le fonctionnement des pépinières et 92 000 € pour diverses dépenses sur les zones d'activités.
- un crédit de 1 050 000 € est inscrit au titre de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'opération **Novaciéries à Saint-Chamond** (pour mémoire 300 000 € en 2012, 450 000 € en 2014, 600 000 € en 2015, 750 000 € en 2016 et 900 000 en 2017),
- les frais généraux du service représentent 1 755 600 € (frais de personnel, taxes foncières, entretien des terrains des zones, marketing, conférence économique, frais de mission...),
- un crédit de 140 000 € au titre de notre participation au **Syndicat mixte ZAIN Loire Sud** dont les aménagements se réalisent très progressivement (Saint-Etienne Métropole, Communauté d'agglomération Loire Forez).
- **des actions de prospection nationale et internationale** avec l'appui de partenaires (ADERLY, ARADEL...) pour lesquelles un budget de 108 000 € est proposé,
- **le soutien des clubs et associations d'entreprises** (club Gier, Ondaine, Aactif, Rézame...) pour leurs actions collectives, complémentaires de celles des développeurs, et pour lesquelles un crédit de 76 000 € est prévu. Le soutien aux actions collectives concerne aussi la participation de Saint-Etienne Métropole aux crèches interentreprises d'intérêt communautaire avec un crédit pour 2018 de 72 900 €.

• Innovation et entrepreneuriat : 2 409 000 €

Avec le programme « **Innovation 2015-2020** », Saint-Etienne Métropole a pour ambition de proposer de nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises afin de garantir des retombées économiques et des emplois. Pour cela des crédits sont inscrits pour :

- **participation au fonds local pour l'innovation** (885 000 €), soutien à la diffusion scientifique et à la vie étudiante (114 000 €), crédits pour l'entrepreneuriat (473 000 €) avec notamment le soutien aux **plateformes CREAFIL** (ADIE, Loire Active, Initiative, Entreprendre, Talents croisés, partenariat FabLab, OpenScop...), les frais d'animation du quartier Manufacture, des pépinières et des missions d'analyses d'usages confiées à des designers.
- les frais de fonctionnement de la direction s'élèvent à 937 000 € (frais de personnel, taxes foncières, études, missions, et cotisations AVICCA, réseau des pépinières de Rhône-Alpes...).

• Développement de l'emploi, économie sociale et solidaire : 609 500 €

L'emploi figure parmi les premières préoccupations des habitants. L'engagement de Saint-Etienne Métropole pour l'emploi implique la mise en œuvre territoriale des politiques emploi, **insertion** notamment dans les quartiers en géographie prioritaire.

Ainsi sont inscrits au budget des crédits pour :

- Les actions au titre de l'insertion par l'économie (accompagnement individuel des demandeurs d'emploi en difficulté via le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) avec un budget à hauteur de 384 500 €,
- les actions au titre de la formation professionnelle (Contrat Territorial Emploi Formation et l'école de la 2^{ème} chance) : 100 000 €,
- accélérer les créations d'emplois par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) 125 000 €.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

• Le numérique : 450 600 €

Le programme numérique permet d'assurer la mise à disposition de **services numériques** personnalisés selon les centres d'intérêts des citoyens et les nouveaux usages des professionnels.

Ainsi 420 600 € seront consacrés au **numérique à l'école** : des marchés d'acquisition d'équipements (vidéoprojecteurs, tablettes) et des marchés pour les fonctions support (SAV, exploitation, maintenance) ont été attribués et 30 000 € pour la maintenance de l'application SMARTCITY.

• Économie agricole : 152 629 €

Afin de favoriser le **développement économique des filières agricoles et bois** et en créant ou renforçant **les boucles économiques locales**, des crédits seront affectés à :

- la politique agricole 27 000 € (subventions RUSE, Terres en ville...)
- des frais d'études pour une **pépinière agricole** 3 000 €,
- différentes actions de développement rural 38 529 € (transmission / reprise, recyclage des pneus utilisés sur les silos, circuits courts, diagnostics agri-environnementaux...),
- la participation de Saint-Etienne Métropole 22 500 € à différentes **actions du PAEC** (Programme AgroEnvironnemental et climatique) et du PAEN (Périmètre de protection des espaces Agricoles et Naturels périurbains),
- frais de personnel et de fonctionnement 61 600 €

• Le design : 8 205 760 €

Saint-Etienne Métropole souhaite développer une **offre de service « entreprises »** en s'appuyant sur la **Cité du Design** et consacre ainsi :

- subvention à l'EPCC de la Cité du design de 6 685 000 €,
- frais de personnel de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) 1 067 000 € (avec une recette inscrite de même montant),
- gestion du bâtiment de la platine, des abords, de la serre et de la Tour Observatoire (453 760 €),

2.2 - Attractivité résidentielle et habitat

• Habitat et renouvellement urbain : 803 540 €

Le volet **habitat et renouvellement urbain** du projet d'agglomération vise à reconquérir les centres villes, notamment à l'échelle de la ville de Saint-Etienne et des fonds de vallées en favorisant la mixité de toutes les catégories de ménages.

L'essentiel des crédits concernant l'habitat est en investissement (fonds de concours).

On peut noter la participation à l'**Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)** pour 41 100 €, la participation au FLU (Fonds de logement unique) pour 60 300 €.

Le coût de gestion des 7 aires d'**accueil des gens du voyage** et de l'aire de grand passage d'Andrézieux-Bouthéon s'élève à 365 700 €.

Il faut aussi imputer des crédits au fonctionnement du service ADS (Autorisation Droits des Sols) et diverses taxes foncières pour 24 440 €, les avances de frais à la SPL du crématorium pour 20 000 € qui seront remboursés, les frais de personnel et de fonctionnement estimés à 292 000 €.

2.3 - Tourisme et attractivité culturelle et sportive

• Tourisme : 2 982 890 €

Pour rayonner en tant que Métropole reconnue pour sa créativité, le **tourisme d'affaires et le tourisme urbain, couplés au tourisme vert et au patrimoine** contribuent à valoriser le territoire. Pour cela des crédits sont prévus pour :

- Participation à l'Office de Tourisme communautaire (2 192 750 €), reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (estimée à 440 000 €), frais liés à la plateforme taxe de séjour (6 000 €), adhésion France Congrès (3 400 €),
- Participation au SMAGL : 135 500 €
- délégation de service public pour la gestion des espaces réceptifs 70 000 €,
- entretien des sites métropolitains 94 500 € : Château de Fontanès, Sainte-Croix-en-Jarez, Le Corbusier à Firminy, plan lumière,
- Soutien aux événements 30 000 € (Journée des offices de tourisme, salon de l'artisanat, centre des jeunes dirigeants, concours national Prim'holstein, concours national des sous-officiers, forum européen du jazz, pays d'art et d'histoire, expo France 2025..)
- réalisation d'un topo guide de randonnées 10 740 €.

• Culture et patrimoine : 667 150 €

Actions en fonctionnement :

- Soutien **aux festivals** à rayonnement du territoire (265 300 €),
- Participation au financement de la télévision locale TL7 (401 850 €).

• Rayonnement du Musée d'Art Moderne et Contemporain : 4 982 290 €

Le **Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC)** développe l'attractivité du territoire par le rayonnement culturel et offre une programmation de qualité accessible à tous. Les crédits affectés peuvent se décomposer ainsi :

- les dépenses de personnel (3 073 650 €) et les moyens alloués pour l'organisation des expositions et animations muséographiques avec la poursuite des « 30 ans du Musée » (582 000 €), le fonctionnement des réserves (177 500 €), le budget de la librairie-boutique (80 000 €) et les crédits nécessaires au fonctionnement courant du musée (930 140 €) notamment les fluides, nettoyage, entretien, fournitures, téléphone, affranchissement..., et l'entretien des abords, une exposition Design décentralisée à la platine de la cité du Design (127 000 €), des charges de stockage et de restauration pour la donation « VIA » (12 000 €).

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

• Grands équipements attractivité par le sport et les loisirs : 4 919 325 €

Saint-Etienne métropole mène une politique active pour accueillir de grands évènements tout en intervenant dans l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs et de loisirs. Ces rendez-vous festifs et populaires sont aussi vecteurs de retombées économiques. Ainsi des crédits seront consacrés à :

- une enveloppe de 2 118 120 € (y compris dépenses de personnel) allouée à la gestion du stade **Geoffroy-Guichard** qui comprend les dépenses d'entretien, de maintenance, les fluides, le nettoyage des tribunes, assurances, prestations de service, entretien des abords, taxes foncières, etc.,
- des subventions aux **clubs de basket, hand-ball et volley-ball de haut niveau** ainsi que pour la lisibilité de Saint-Etienne Métropole dans le stade Geoffroy Guichard pour un montant de 650 005 €
- 135 000 € pour l'organisation du **Paris-Nice**, l'inscription à l'organisation des JO 2024, à la coupe du monde de Rugby 2023 d'autres manifestations sportives,
- et un budget de 1 704 700 € (y compris dépenses de personnel) pour les frais de fonctionnement du **centre nautique Nautiform** à Andrézieux-Bouthéon,
- dépenses liées au **Zénith** de Saint-Etienne Métropole pour 311 500 €.

2.4 - Accessibilité routière

• La voirie communautaire : 6 590 153 €

Saint-Etienne Métropole réalise les aménagements de **voirie nécessaires à l'évolution du réseau** pour un meilleur confort des usagers. Son action s'articule autour de trois enjeux essentiels : contribuer à l'attractivité résidentielle, privilégier les technologies intégrant la dimension du développement durable et améliorer l'accessibilité de l'agglomération. Les crédits se répartissent ainsi :

- l'entretien de la voirie communautaire pour 5 262 153 €,
- frais de personnel 966 000 €,
- l'entretien des zones d'activités pour 362 000 €

2.5 - Transition énergétique et développement durable

• Transition énergétique, transition écologique et développement durable : 1 952 983 €

Saint-Etienne Métropole s'investit durablement dans un **processus de transition écologique efficace** au travers de plusieurs actions concrètes dont le contrat vert et bleu, le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable (PEDD), le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), le programme ville respirable en 5 ans.

L'agglomération s'est aussi engagée dans la transition énergétique à travers son **plan climat énergie** dont l'un des projets emblématiques est le programme d'actions « territoire à énergie positive » (TEPOS) porté par le Parc Naturel Régional du Pilat.

Saint-Etienne Métropole :

- apporte son **soutien à de nombreux partenaires** en subventions et cotisations (CIRIDD, Frapna, LPO, ALEC42, RAEE, Acoucité, Comité 21, Energy Cities, Syndicat agricole, Ferme en chantier, Tatou Juste, école des Mines ...) pour un montant de 407 691 €,
- **aide aux énergies renouvelables thermiques** 150 000 € avec une recette de l'ADEME de même montant,
- participe au **Parc du Pilat** 198 852 €, aux actions en faveur des particuliers pour la rénovation énergétique des logements 53 450 €, aux actions de sensibilisation auprès du grand public 40 300 € (semaine de la mobilité, du développement durable, forum sur le climat...), dans le cadre du contrat vert et bleu avec le CREN (conservatoire régional des espaces naturels) 72 190 € pour les corridors écologiques (financés à 80 %), met en place le nouveau **Plan triennal d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable (PEEDD)** : 123 000 €,
- anime le projet TEPOS (Territoire à Énergie Positive) 30 000 €,
- contribue au SIEL pour le SAGE 18 500 €,
- assure la maintenance des stations de mesures du bruit et des logiciels correspondants 16 000 €,

Les frais de personnel et de fonctionnement de la direction, développement durable sont de 843 000 €.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

• Collecte, tri et gestion des déchets : 37 058 000 €

Saint-Etienne métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant prévention, collecte, tri, valorisation et traitement.

Le projet permet de valoriser et de réduire les déchets à la source pour diminuer les quantités enfouies, d'améliorer le tri sélectif, d'améliorer la sécurité des usagers et du personnel et de maîtriser les coûts et anticiper la hausse incontournable du coût de traitement. Les crédits consacrés à cette politique essentielle se répartissent ainsi :

- **Le contrat d'élimination des déchets** 11 310 000 €, la gestion des quais de transfert 980 000 €, l'élimination des déchets verts 300 000 €, la convention avec la CALF pour la collecte sur les nouvelles communes ayant intégrées Saint-Etienne Métropole 310 000 € et le nettoyage et l'évacuation des déchets sur le site de la Chaumassière 55 000 €,
- **La valorisation des déchets** par le tri représente une enveloppe budgétaire de 3 268 000 €. Y figurent le coût du centre de tri multi-matériaux (2 750 000 €), le tri par apport volontaire (363 000 €), l'achat de sacs (155 000 €). S'ajoute à ce montant 62 000 € au titre du tri des marchés forains,
- **Le fonctionnement des déchèteries** s'élève à 4 370 000 € pour 11 déchèteries, 112 500 € pour la convention avec la Communauté d'agglomération de Loire Forez pour l'accès à la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert, 129 000 € sont prévus pour le SYDEMER, et 32 000 € pour le versement de subventions et cotisations à divers organismes (Amorce, Ligue contre le Cancer...),
- Amélioration de la gestion des encombrants par la mise en place d'un service de déchèterie mobile adapté au secteur urbain non desservi en déchèterie fixe 50 000 €,
- Pour la collecte des déchets, on peut distinguer **les moyens matériels des services de collecte** pour 1 556 500 € (entretien des véhicules, assurance, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, gestion des centres techniques...), **les prestations confiées à l'entreprise** sous forme de marchés publics pour 4 976 000 €, les remboursements aux communes compte tenu des modalités retenues lors du transfert de compétences pour 691 000 € (annuités sur camions-bennes, location de garages, gestion des déchets ménagers assimilés),
- 30 000 € pour accompagner le plan local de prévention des déchets,
- les frais de personnel et de gestion administrative, les vêtements de travail et hygiène et sécurité (collecte, élimination valorisation et administration) pour 8 266 000 €,
- une provision de 560 000 € doit être constituée pour faire éventuellement face au contentieux en cours (recours de certaines entreprises sur le coût des déchets 2013-2014).

• Contrats rivière : 1 074 400 €

Saint-Etienne Métropole anime les contrats de rivières Furan, Gier, Ondaine-Lizeron et participe à ceux des rivières Coise, Mare et Bonson. Ces documents contractuels, élaborés après une large concertation avec les acteurs concernés fixent les orientations, les objectifs et les plans d'actions à l'échelle de chaque bassin versant.

Sur les contrats rivières, en dehors des frais de personnel de 755 000 €, les dépenses concernent les frais de fonctionnement des équipes rivières 96 700 €, le dispositif d'alerte aux crues 167 000 € et quelques subventions versées 24 400 € à la FRAPNA, LPO (ligue pour les Oiseaux), l'EPL (Etablissement Public Loire) et Rivières RA (Rhône Alpes), comité français des barrages et réservoirs, et la participation aux contrats Coise, Mare, Bonson 31 300 €.

• Gestion des eaux pluviales : 3 478 500 €

Seules les subventions eaux pluviales et la rémunération des fermiers, au titre des eaux pluviales, transitent par le budget principal. L'équilibre des budgets assainissement est assuré par la redevance assainissement et les subventions eaux pluviales versées par le budget principal (1 021 000 €).

Le budget principal participe à hauteur de 1 545 000 € à la rémunération des fermiers pour les communes qui avaient confié la gestion de leurs eaux pluviales à un délégataire.

Un montant de 219 500 € sera consacré à des travaux d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et des bassins de rétention auquel s'ajoutent 693 000 € de frais de personnel et de frais de fonctionnement remboursés par le budget annexe assainissement collectif.

• DECI Défense contre l'incendie : 260 000 €

Il s'agit d'une compétence nouvelle exercée par les Métropoles pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie sur tout le territoire. Un transfert de charge des communes et un prélèvement sur attribution de compensation doit permettre de financer cette nouvelle compétence.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

2.6 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire

• Planification et prospective : 3 160 300 €

Pour une Métropole ambitieuse, il est nécessaire d'intensifier les coopérations et les partenariats avec Lyon, de devenir pilote dans l'aménagement du Sud-Loire en s'affirmant et se coordonnant avec les agglomérations voisines.

Pour ce faire des crédits sont inscrits pour :

- contribution au **Pôle Métropolitain** (200 000 €), à l'Agence d'urbanisme **Epures** (775 000 €), au Syndicat mixte du Scot Sud-Loire (306 600 €), au **syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire** (570 000 €),
- frais d'entretiens annuels du modèle TRAFIC (9 600 €)
- subvention au CERF (5 000 €) (centre de ressources régional en stratégie foncière,
- frais de personnel et de fonctionnement 1 294 100 €.

• Le développement local : 43 932 €

La Métropole comporte 20 communes de moins de 2 000 habitants et 58 % de son territoire est composé d'espaces naturels et agricoles. La politique de développement local permet donc de valoriser le potentiel des communes notamment rurales et périurbaines et s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire.

Ainsi les crédits seront consacrés à :

- **Démarche de proximité pour favoriser les consommations locales** : 2 450 €,
- Soutien au Programme « **Leader** » 2015-2020 pour le maintien d'activités en milieu rural : 19 750 €,
- adhésion à Cap Rural (432 €),
- frais d'entretien des ECM (équipements communautaires multi-locaux) 6 000 €,
- frais de personnel et de fonctionnement 15 300 €.

• Politique de la ville : 757 700 €

L'amélioration des conditions de vie des quartiers sensibles est l'ambition majeure de la politique de la ville sur notre territoire. Le contrat de ville 2015-2020 concrétisera cette ambition autour des volets social, urbain et économique pour davantage de transformation sociale des quartiers. Ainsi des crédits seront attribués pour le :

- **CUCS** (contrat urbain de cohésion sociale) 451 700 € pour des co-financements d'actions en direction d'associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits...
- frais de personnel et de fonctionnement 306 000 €.

2.7 - Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

Le budget principal participe à l'équilibre de ses budgets annexes à hauteur de :

- 5 148 106 € au budget annexe des transports,
- 435 000 € au budget annexe des zones industrielles,
- 215 479 € au budget annexe des parcs et aires de stationnement,
- 70 996 € au budget annexe des réseaux de chaleur.

2.8 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

• Frais de fonctionnement : 4 544 821 €

Il s'agit essentiellement des dépenses générales de Saint-Etienne Métropole, notamment :

- les locations et charges immobilières (0,6 M€), l'entretien et le nettoyage des bâtiments (site Grüner, sites en territoires, et divers patrimoines) (0,4 M€), les fluides et carburants (0,3 M€), les fournitures administratives (0,06 M€), les honoraires et cotisations à divers organismes (0,3 M€), les frais d'actes et de contentieux (0,1 M€), l'affranchissement, la reprographie et la documentation générale (0,2 M€), la maintenance des copieurs (0,08 M€), les frais d'assurance des biens de Saint-Etienne Métropole (0,35 M€), les frais d'insertion des annonces légales pour les marchés publics (0,02 M€), les relations publiques et les relations internationales (0,1 M€), la communication (1,4 M€), l'informatique et le téléphone (0,6 M€) et les frais inhérents au conseil de développement (0,02 M€).

• Les frais de personnel : 20 651 150 €

Il s'agit des services centraux de la Métropole, de la direction de l'Eau potable (remboursés par le budget annexe Eau potable), du conseil de développement, les personnels situés en territoires et le remboursement des personnels mutualisés et des services communs avec la ville de Saint-Etienne. Egalement l'organisation de l'Arbre de Noël, les frais de formation et les indemnités des régisseurs et du comptable public.

A cela se rajoutent les indemnités des élus 1 065 000 €.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

D - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal 2018 s'élèvent à 102.2 M€. Elles se décomposent en 24 M€ de remboursement en capital de la dette et 78.2 M€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

Le financement de l'investissement en 2018 (en K €uros)

Epargne brute	50 066
Subventions et TVA	21 163
Cessions	2 320
Emprunts	28 690
Total recettes investissement	102 239

1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à **102 239 052 €** avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 50 065 905 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 24 048 000 € pour déterminer le montant de l'épargne nette qui s'élève à 26 017 905 € en 2018.
- **Les subventions et autres recettes : 13 908 300 €.** L'inscription des recettes est étroitement liée aux opérations engagées dans les différentes politiques publiques (habitat, aménagement du territoire, école numérique, développement durable), aux travaux dans les bâtiments publics (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Corbusier, ECM...) la voirie (participation EPASE, fonds de concours des communes...) et les rivières (Agences de l'eau, fonds Barnier).

- **La récupération de la TVA : 7 254 690 €.** Se trouve ici le produit du fonds de compensation de la TVA constaté sur le budget principal.
- **Les cessions foncières : 2 320 000 €.** Il s'agit de la cession d'un bâtiment économique (Profilor) et de la cession de terrains pour la construction du Crématorium.
- **Le recours à l'emprunt : 28 690 157 €** nécessaires à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement,

2 - Présentation des dépenses d'investissement par domaine d'intervention

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de **102 239 052 €.**

Elles se ventilent comme suit :

- **Un montant de 24 048 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

Ainsi au 1er janvier 2018, la dette s'établira à 348,1 M€ sur le budget principal (contre 361 M€ au 1er/01/2017) dont 8.5% de l'encours (46.8 M€) correspond à de la dette transférée par les communes en 2016 lors du passage en Communauté Urbaine et associée aux compétences transférées à Saint-Etienne Métropole.

Les remboursements inscrits au BP 2018 s'élèveront à 24 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 36,6 M€ pour 2018.

- **Un budget de 78 191 052 € pour l'attractivité du territoire**

Hors remboursement en capital de la dette, le **montant des investissements 2018 est de 78.2 M€ (78 191 052 €).**

A ce budget primitif 2018, se rajoutent les crédits reportés de 2017 qui s'élèvent à la somme de **26 195 817,52 €**, ce qui portera le **montant total des crédits de paiement disponibles, sur le seul budget principal, au titre des investissements pour l'exercice 2018 à la somme de 104 386 869,52 €.**

La politique de Saint Etienne Métropole développée par domaine d'intervention en fonctionnement est ici complétée.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

1 - L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une enveloppe de **23 441 570 €** y est consacrée. Elle se décompose comme suit :

Le service aux entreprises :

- 6 840 000 € pour le rachat d'équipement sur la zone des Murons à **Andrézieux-Bouthéon** (suite à la clôture de l'opération avec la SEDL, avec une recette en fonctionnement de 7 400 000 €),
- 3 740 000 € sur l'aménagement du site Novaciéries à **Saint-Chamond**,
- 2 300 000 € pour des avances financières pour des concessions à la SPL Cap Métropole pour l'aménagement de la zone de Burlat à **Génillac**, de la zone LOTI à **Saint-Etienne**, les Roches à **La Talaudière**,
- 913 000 € pour la requalification de zones industrielles et les sites en reconversion (Les Roches à Molina, Stelytec II à **Saint-Chamond**, Ondaine 2020, plateau des halles...),
- 1 505 770 € d'avances au budget annexe Zones Industrielles (tenu en comptabilité de stocks),
- 932 000 € pour terminer l'aménagement des bâtiments économiques : Giat Saint-Etienne (isolation 400 000 €), bâtiment Necker (140 000 €), bâtiment Profilor (150 000 €), pépinières, BHT, Fauriel, Polyane...),
- 250 000 € en direction du Parc de Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds** pour des aménagements réalisés pour l'accueil et l'installation d'entreprises,
- 150 000 € pour des travaux de mesures sécuritaires sur la zone de Molina,
- 50 000 € de fins de crédit pour des aides économiques,
- 15 300 € pour le marché aux bestiaux de **La Talaudière**.

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation :

- 2 100 000 € pour la recherche et l'innovation se décomposant en :
- 800 000 € de subventions CAMPUS (équipement scientifique Manutech Europe, Vitales)
 - > 800 000 € pour le fonds local pour l'innovation,
 - > 200 000 € pour les plateformes technologiques,
 - > 200 000 € pour l'expérimentation Mind au Mixeur,
 - > 100 000 € pour mise en cohérence de l'offre bâtiments, amélioration accessibilité / signalétique et l'amélioration fonctions co-working dans les six pépinières de la Métropole.

2 - L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE

pour laquelle est consacrée une enveloppe de **5 622 400 €** avec notamment :

L'habitat et le renouvellement urbain :

- 1 400 000 € de participation à l'EPASE pour le Contrat de plan Etat région 2015-2020,
- Le financement des engagements déjà pris sur le PLH 1 (Plan Local de l'Habitat) à hauteur de 1 720 000 €,
- Le PLH 2 avec une enveloppe de 692 400 €,
- Le PLH 3 pour un montant de 1 330 000 €

Le numérique :

- 4 275 500 € consacrés au numérique avec :
 - > 2 845 000 € de fonds de concours au SIEL pour le THD,
 - > 724 000 € pour l'école numérique,
 - > 250 000 € pour le programme French Tech (subventions d'investissement auprès des programmes d'accélération de startups),
 - > 181 500 € pour l'opération SmartCity,
 - > 125 000 € pour la diffusion de l'offre de service numérique (campus des métiers du Numérique et du design...),
 - > 100 000 € pour l'expérimentation d'usages numériques innovants (requalification des équipements informatiques dans les écoles...)
 - > 50 000 € pour l'installation de bornes WIFI dans les pépinières.

Le design :

- 100 000 € pour des travaux dans la tour observatoire de la Cité du Design,
- 200 000 € pour l'acquisition du bâtiment « les H » et réaliser des travaux de valorisation afin d'y installer des salles de cours et d'atelier pour l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de **Saint-Etienne** (ESADSE),
- 70 000 € pour installer du mobilier urbain Design dans les gares.

Le financement de l'attractivité économique est assuré par des subventions et des participations financières à hauteur de 1 917 000 €, la cession du bâtiment PROFILOR pour 1 900 000 €, de la TVA pour 1 376 880 € et le remboursement d'avances faites au budget annexe Zones Industrielles pour 536 700 €.

Le cadre de vie :

- 20 000 € pour des actions de diminution du bilan carbone,
- 40 000 € pour la prévention du bruit (observatoire du bruit) et les actions de correction des nuisances sonores.

Le crématorium :

- 420 000 € pour la souscription au capital de la SPL du crématorium.

Pour financer partiellement l'attractivité résidentielle, des subventions sont inscrites pour 578 000 € ainsi que la cession des terrains pour le crématorium pour 420 000 €.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

3 - LE TOURISME, L'ATTRACTIVITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE POUR LESQUELS UN CRÉDIT DE 2 972 477 € EST AFFECTÉ :

Les grands équipements :

- > 240 200 € pour les aménagements et le matériel du stade Geoffroy-Guichard,
- > 300 000 € pour des indemnités de concours pour un équipement sportif dans le Gier,
- > 292 039 € pour le solde des travaux de réfection du centre nautique Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** et 50 000 € pour le matériel du centre de remise en forme et de la piscine,
- > 58 500 € pour des travaux sur le Zénith,
- > 38 000 € pour continuer l'accessibilité des bâtiments publics,

La culture et le patrimoine :

- > 20 000 € pour une étude scénographique de la Chartreuse de **Sainte-Croix-en-Jarez**,
- > 650 000 € pour le site du Corbusier à **Firminy** classé au patrimoine mondial de l'UNESCO (scénographie, accueil boutique, mise en lumière, travaux sur l'église),
- > 35 000 € pour le plan de jalonnement des sites touristiques.

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain :

- > 469 000 € pour la politique d'investissement du Musée d'Art Moderne et Contemporain,
- > 15 000 € pour l'équipement des réserves des trois musées,
- > 759 038 € pour l'aménagement des locaux du personnel,
- > 45 700 € pour la mise à jour du site internet et le développement d'une application de visite

Sur l'ensemble de cette politique les subventions sont estimées à 438 650 € et la récupération de TVA à 275 004 €.

4 - L'ACCESSIBILITÉ POUR CONFORTER ET AMÉLIORER L'ACCÈS DU BASSIN DE VIE STÉPHANOIS, POUR LESQUELLES UNE ENVELOPPE DE 30 517 652 € EST INSCRITE :

La voirie communautaire :

- > 18 582 586 € pour le programme annuel de voirie qui sera réalisé en prenant en compte les priorités de chaque commune,
- > 4 000 000 € pour une estimation de fonds de concours apportés par les communes pour faire face à des dépenses de voirie exceptionnelles,
- > 500 000 € sera réservé à un fonds de solidarité pour faire face à des impondérables sur le territoire de l'agglomération,
- > 2 997 000 € pour l'EPASE sur le PEP Colonel Marey,
- > 1 774 403 € pour l'EPASE sur le PEP du pont de l'Ane,
- > 799 663 € pour les échangeurs de la vallée du Gier et la Varizelle,
- > 150 000 € sur des opérations à réaliser sur les RD.

Sur l'ensemble de cette politique les subventions et participations sont estimées à 1 275 108 €, les fonds de concours des communes à 4 000 000 € et les recettes pour récupération de TVA à 3 516 680 €.

Les grands projets d'aménagement :

- > 869 000 € pour le site Couzon-Duralex situé à l'entrée Est de la Métropole à **Rive-de-Gier**,
- > 705 000 € pour les procédures de révision des PLU en cours et des modifications annuelles, lancer la procédure pour le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et la finalisation du diagnostic et la définition des orientations et début de la phase réglementaire du règlement de publicité intercommunal (RPI),
- > 100 000 € pour étudier un échangeur au Musée d'Art Moderne et Contemporain sur le site de la DOA à **Saint-Priest-en-Jarez**,
- > 40 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage.

Des subventions pour 20 000 € et la récupération de TVA pour 142 240 € permettent de financer une partie de ces dépenses.

5 - UN BUDGET DE 11 305 553 € EST MIS EN PLACE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Celui-ci se décompose en :

- **Collecte, tri et traitement des déchets avec un crédit de 2 157 186 € en vue de valoriser et de réduire les déchets à la source, et réduire les quantités enfouies :**
- > 880 000 € pour le renouvellement de bennes à ordures ménagères et autres véhicules de collecte,
- > 510 000 € pour l'achat de bacs ordures ménagères et tri,
- > 396 186 € pour l'extension de la déchèterie de Saint-Chamond,
- > 96 000 € pour l'acquisition de matériel d'optimisation,

- > 70 000 € pour l'achat de conteneurs verre et journaux, et autres équipements de collecte,
- > 60 000 € pour les travaux d'amélioration et d'entretien des déchèteries,
- > 60 000 € pour l'équipement et les grosses réparations des centres techniques communautaires,
- > 50 000 € pour les grosses réparations de véhicules roulants,
- > 35 000 € pour les équipements de collecte.

Sur l'ensemble de cette politique la récupération de TVA est estimée à 345 150 €.

1 - LE BUDGET PRINCIPAL 2018

• Eaux pluviales et contrats de rivières : 7 765 500 €.

- > 1 095 000 € pour les travaux sur l'Ondaine (lit perché à La Ricamarie, Pont Kennedy à Unieux, suppression des pertes minières en amont de l'Échappre, aménagement des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...),
- > 3 350 000 € pour les travaux sur le Gier (découverte du Gier en aval de Saint-Chamond, restauration des berges à La Grand-Croix, aménagement et restauration des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...), études et travaux pour les eaux pluviales sur Farnay, Saint-Romain-en-Jarez et Saint-Paul-Jarez,
- > 712 000 € pour les travaux sur la rivière Furan (voute du Furan à Saint-Etienne, MOE gouffre d'enfer, Pont Saint-Anne à La Fouillouse, aménagement des seuils, étude phytosanitaire, gestion du transport solide, suivi de la qualité de l'eau, matériel...),
- > 12 000 € pour la participation annuelle au SIMA Coise,
- > 245 000 € pour des acquisitions à La Ricamarie dans le cadre des fonds Barnier,
- > 223 000 € pour les études GEMAPI et PLU, pour des panneaux et repères de crues, pour le système d'alerte aux crues,
- > 2 128 500 € pour la création de bassins d'orage, pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'études sur les bassins versants Furan, Gier et Ondaine.

Toutes ces opérations sont financées par des subventions à hauteur de 3 058 700 € et par de la récupération de TVA pour environ 1 237 360 €.

• Défenses Contre l'Incendie (DECI) : 523 200 €.

Les recettes sont constituées de la récupération de TVA estimée à 83 712 €.

• La transition énergétique pour sensibiliser aux enjeux du développement durable représente un budget de 859 667 € avec :

- > 471 667 € pour un budget d'études sur la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie (station de pompage, turbinage, méthanisation...) et pour des bornes de recharge,
 - > 208 000 € pour le Contrat Vert et Bleu (CVB) avec des études et des travaux pour la restauration de la trame verte et bleue (implantation de haies, création de mares, aides pour des friches urbaines à renaturer, acquisitions foncières...),
 - > 180 000 € pour des fonds de concours « climat énergie » versés, aux communes dans le cadre du projet TEPOS (Territoire à Energie Positive),
- Sur l'ensemble de ces dépenses des subventions sont inscrites pour 403 234 €.

6 - UN BUDGET DE 2 261 000 € EST MIS EN PLACE POUR LA PROXIMITÉ, LA COHÉSION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE.

Ce qui se traduit par :

• Le développement local auquel est consacré une enveloppe de 2 165 000 € avec :

- > 665 000 € au titre des équipements communautaires multi-locaux (ECM). Notamment le réaménagement par le Design de la place et de la rue Carnot à Saint-Genest-Lerpt, un chemin culturel à Chateauneuf, Design et tourisme d'espaces publics en milieu rural à Marcenod et à Génilac.
- > 1 500 000 € à reverser aux communes pour le produit de la taxe d'aménagement perçu par Saint-Etienne Métropole.

Les participations des communes pour les ECM sont estimées à 180 908 € et la récupération de TVA à 106 400 €, à cela se rajoute le produit de la taxe d'aménagement pour 1 500 000 €.

• La politique de la ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers sensibles avec un budget de 96 000 €, qui comprend notamment les crédits consacrés au contrat de ville.

7 - AU TITRE DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION (BÂTIMENTS, VÉHICULES, INFORMATIQUE, COMMUNICATION, MATÉRIEL ET MOBILIER...) : 1 070 400 €

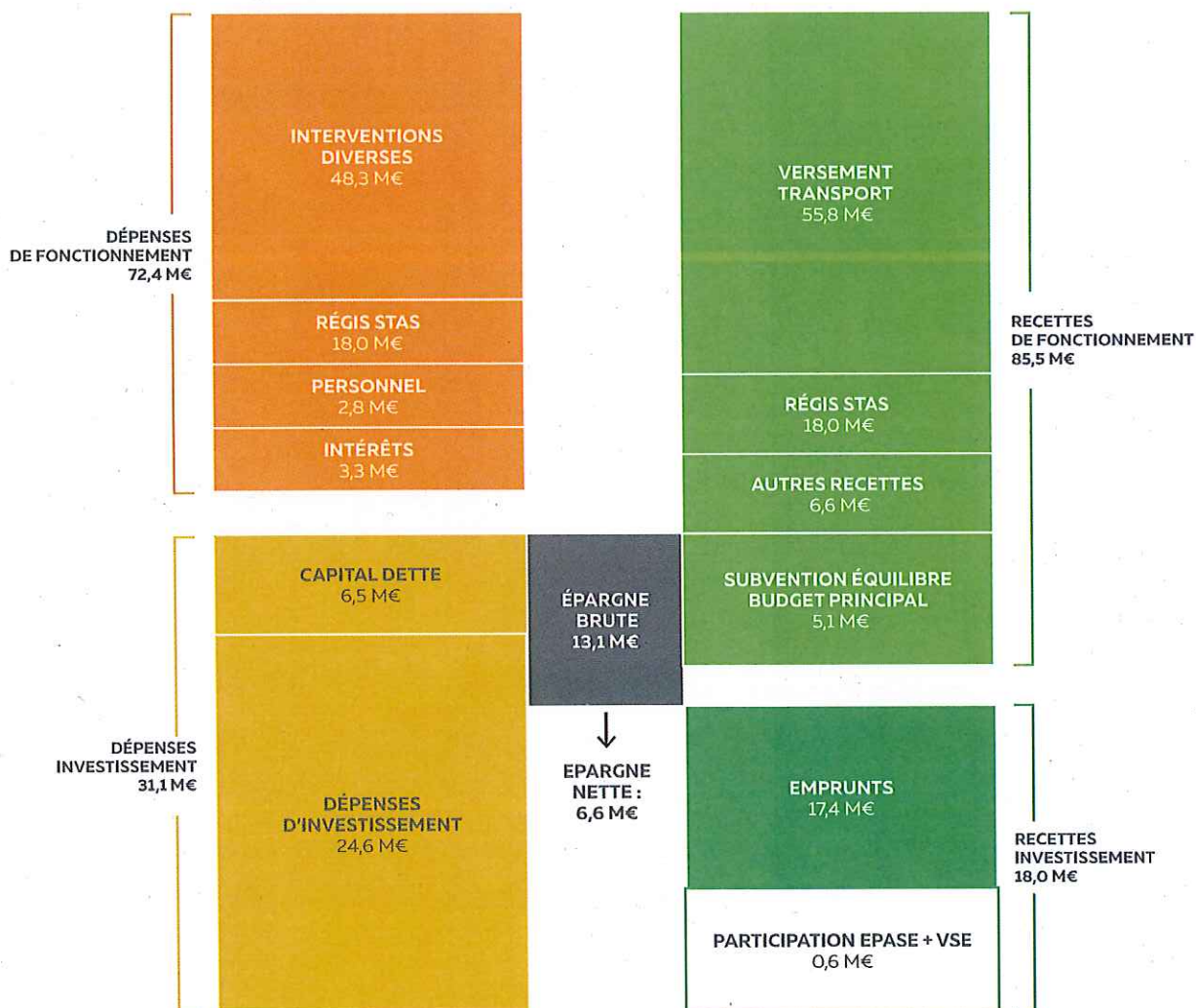
Vient en compensation de ces dépenses la récupération de TVA à hauteur de 171 264 €.

2 - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2018

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2018

Le budget primitif du budget annexe Transports pour 2018 (hors écritures d'ordre et doubles comptes) qui vous est proposé s'élève à 103 499 756 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 8 février 2018.

- La section de fonctionnement représente 72 369 756 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 31 130 000 € de dépenses réelles.



2 - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2018

Les différents niveaux d'épargne du budget Annexe Transport 2018

	CA 2017	BP 2018
Epargne de gestion	15.4 M€	16.4 M€
Intérêts dette	3.4 M€	3.3 M€
Epargne brute	12.0 M€	13.1 M€
Remboursement en capital de la dette	5.4 M€	6.5 M€
Epargne nette	6.6 M€	6.6 M€

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2018 à 85 484 756 €

Recettes de fonctionnement	BP 2018 en K euros
Versement Transport (VT)	55 800
Recettes diverses (Transports scolaires, abribus, publicité...)	6 537
Régie STAS	18 000
Subvention d'équilibre du budget principal	5 148
Total des recettes de fonctionnement	85 485

• **Le versement transport (VT) : 55 800 000 € sont inscrits en 2018**

Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. L'impact du relèvement du seuil (de 9 salariés à 11 salariés) en 2017 a été compensé par l'Etat. La recette envisagée pour 2018 serait de 55.8 M€ (dont 650 K€ au titre des compensations).

• **Les recettes diverses : 6 536 650 € se décomposent ainsi :**

Les participations de l'Etat au titre des transports scolaires (DGD) et du Conseil départemental ainsi que celle des familles s'élèvent à 5 915 900 €.

Les recettes publicitaires sur les tramways et les bus ainsi que celles sur les abribus sont estimées à de 247 750 €.

A cela se rajoutent les variables du contrat de DSP avec la STAS, les recettes des vélos en libre-service et la participation du Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Lyonnaise pour 373 000 €.

• **La régie STAS (équilibrée par une dépense de même montant) : 18 000 000 €.**

• **La subvention d'équilibre reçue du budget principal : 5 148 106 €.**

C - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2018 se chiffrent à 72 369 756 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2018 en K euros
Contrat STAS, transports scolaires et dépenses diverses	48 209
Régie STAS	18 000
Frais de personnel	2 861
Total dépenses de gestion	69 070
Charge d'intérêts (y compris swaps)	3 300
Pour mémoire total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre)	72 370

2 - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2018

• **Le contrat STAS, transports scolaires et dépenses diverses : 48 208 756 € sont inscrits en 2018 :**

- **Le contrat de DSP** pour l'exploitation des transports urbains et les transports scolaires pour 42 830 000 €.

Ces dépenses représentent plus de 30 % des charges de gestion de la Métropole. Il s'agit :

- des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la démarche qualité,

- des dépenses correspondant à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Etienne Métropole (conseil départemental, SNCF...)

- des coûts liés à la mise en service de nouvelles rames de tramway et à la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) dans les communes ne bénéficiant pas de transport en commun.

Pour 2018, une indexation du contrat de DSP à hauteur de 1,2 % est prise en compte.

- **les transports scolaires**, il s'agit des dépenses des circuits scolaires 3 850 000 € payées aux différents transporteurs pour lesquels un appel d'offres sera lancé en 2018 pour une mise en service en septembre 2018.

- **l'entretien et la maintenance** des sites de transports, des parcs relais, des parcs de co-voiturage, des abribus, des vélos en libre-service pour 770 000 €.

- **les remboursements de VT** : 250 000 €.

- **les frais de fonctionnement** : 433 756 € taxes foncières, communication, centrale Oûra, GART, musée des transports, locations diverses, honoraires, frais de contentieux...

- **la contribution au SMT** (Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) : 75 000 €.

• **La régie STAS (équilibrée par une recette de même montant) : 18 000 000 €.**

• **Les frais de personnel : 2 861 000 €.**

Ils sont constitués des salaires et charges pour 2 846 000 € ainsi que des vêtements de travail pour les agents de médiation et du service de vélos en libre-service 15 000 €.

• **Les frais financiers : 3 300 000 €**

Le taux moyen de 2018 des taux fixes sera de 3,2 %. Pour la dette en taux variable il est pris en compte une hypothèse construite sur les anticipations de marché à 1,15 %.

La prévision budgétaire prend en compte sur une partie de l'année les nouveaux emprunts à souscrire en 2018 ainsi que l'impact de la renégociation Natixis.

D - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe des transports en 2018 s'élèvent à 31,1 M€. Elles se décomposent en 6,5 M€ de remboursement en capital de la dette et 24,6 M€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

Le financement de l'investissement en 2018 (en K €uros)

Epargne brute	13 115
Participations	643
Emprunts	17 372
Total recettes investissement	31 130

2 - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2018

1 - PRÉSENTATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 36 130 000 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 13 115 000 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 6 500 000 € pour déterminer le montant de l'épargne nette qui s'élève à 6 615 000 € en 2018.
- **Participations : 642 830 €.** Il s'agit des participations de l'EPASE et de la Ville de Saint-Etienne pour des travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la 3^{ème} ligne de tramway.
- **Emprunts : 17 372 170 €** nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement.

2 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 31 130 000 €.

Elles se ventilent comme suit :

- **Un montant de 6 500 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

Ainsi au 1^{er} janvier 2018, la dette s'établira à 93.8 M€ (contre 75.8 M€ au 1^{er}/01/2017).

Les remboursements en capital inscrits au BP 2018 s'élèveront à 6.5 M€.

Sur le budget Transport les investissements sont en nette progression : acquisition de 16 rames de tramway, de bus à haut niveau de service et lancement des travaux de la 3^{ème} ligne de tramway.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 9.8 M€ pour 2018.

- **Les dépenses d'équipement du budget transport : 24 630 000 €**

Hors remboursement en capital de la dette, le montant des investissements 2018 est de 24.6 M€ (24 630 000 €).

A ce budget primitif 2018, se rajoutent les crédits reportés de 2017 qui s'élèvent à la somme de 10 638 221.80 €, ce qui portera le montant total des crédits de paiement disponibles au titre des investissements pour l'exercice 2018 à la somme de 35 268 221.80 €.

La qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements sont des critères déterminants pour les habitants et l'attractivité du territoire. L'ambition de Saint-Etienne Métropole est de développer toujours plus l'usage des transports en commun sur la Métropole et la multi modalité.

- **Un budget de 18 220 000 € pour la 3^{ème} ligne de tramway :**

Les travaux du prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway (18 000 K€) se poursuivront après la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la fin des études de maîtrise d'œuvre, le lancement de la consultation des entreprises et le démarrage des travaux préparatoires (dégagement des emprises, déplacement, renouvellement et développement des réseaux) avec une livraison prévue pour fin 2019, ainsi que les travaux de l'extension du dépôt Transpôle (220 K€).

- **Un budget de 4 891 000 € pour le matériel roulant :**

Au-delà du renouvellement régulier des bus (1 350 K€), la rénovation intérieure, extérieure et technique des tramways existants se poursuit (2 650 K€). Des crédits seront inscrits pour finaliser le paiement des 16 nouvelles rames de tramway modernes livrées en 2017 (691 K€), pour l'installation d'un dispositif « sprinklage » dans ces nouvelles rames (200 K€) (exigé par l'assureur).

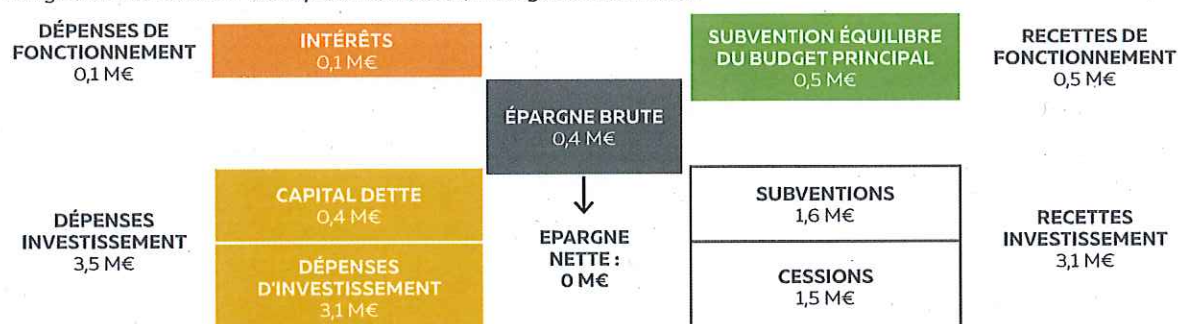
- **Un budget de 1 519 000 € pour améliorer la proximité et la qualité de vie:**

Ce crédit permettra de continuer les travaux d'accessibilité des quais de bus (400 K€), de mettre aux normes les distributeurs de titres de transport, pour la mise à jour du système d'aide à l'exploitation des voyageurs (624 K€), la rénovation du mobilier urbain (145 K€), l'aménagement des parcs relais, de co-voiturage et la politique de vélos en libre-service (250 K€) et une étude pour la dépollution du site de bus à Pont-Chaney à Firminy (100 K€).

3 - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES 2018

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2018

Le budget primitif du budget annexe Zones Industrielles pour 2018 (hors écritures d'ordre et doubles comptes) qui vous est proposé s'élève à 3 548 700 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 8 février 2018. Corrigé des écritures liées à la comptabilité de stocks, le budget se traduit ainsi :



Les différents niveaux d'épargne du budget Annexe Zones Industrielles 2018

	CA 2017	BP 2018
Epargne brute	0,4 M€	0,4 M€
Remboursement en capital de la dette	0,4 M€	0,4 M€
Epargne nette	0 M€	0 M€

B - LE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP 2018 en K euros
Subvention d'équilibre du budget principal	435
Total	435

Dépenses de fonctionnement	BP 2018 en K euros
Intérêts	63
Total	63

C - L'INVESTISSEMENT

Un volume de l'ordre de 3,1 M€ sera investi sur les zones industrielles du territoire.

Qui sera financé par :

Le financement de l'investissement

	BP 2018
Subventions	1,6 M€
Cessions	1,5 M€
Total	3,1 M€

Les dépenses d'équipement du budget Zones Industrielles sont constituées pour l'essentiel de la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Adèle Bourdon à Lorette : 0,95 M€,
- Zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon : 0,6 M€
- Lapra à St Bonnet Les Oules : 0,3 M€
- Dorian à Firminy : 0,2 M€,
- Charles Chana (Roche-la-Molière) : 0,11 M€,
- Montrambert Pigeot à La Ricamarie : 0,106 M€,
- Loti à Saint-Etienne : 0,080 M€,
- Le Bec Monterrat au Chambon-Feugerolles : 0,078 M€,
- Divers : 0,155 M€,
- Remboursement d'avances au budget principal : 0,5 M€

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

A - LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Le budget 2018 de la compétence Assainissement Collectif retrace l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes membres de l'agglomération (hors Caloire qui n'a pas de réseaux d'assainissement collectif).

L'exploitation du service est en régie directe pour 45 communes. La commune de Sorbiers a intégré ce mode de gestion au 1^{er} juillet 2017. L'exploitation du service est désormais assurée par une régie intercommunale qui intervient sur le territoire de Sorbiers et de ses communes voisines, La Talaudière et Saint-Jean-Bonnefonds.

Il y a désormais 7 communes pour lesquelles un délégataire assure le service :

- Saint-Etienne, Saint-Chamond (collecte et traitements des eaux usées),
- Andrézieux-Bouthéon, Châteauneuf et Lorette pour la collecte des eaux usées,
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

Il est rappelé par ailleurs que le traitement des eaux usées de 15 communes du GIER est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).

Le Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) qui prenait en charge le traitement des effluents des 7 communes de l'Ondaine (station du Pertuiset) voit sa compétence assainissement reprise au 1^{er} janvier 2018 par Saint-Etienne Métropole. Toutefois le SIVO continuera d'intervenir durant le premier semestre 2018 dans le cadre d'une convention de gestion transitoire au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole.

Le Syndicat mixte des Trois Ponts prend en charge les eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

Le projet de Budget Primitif 2018 s'établit à :

- 33 622 300 € en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus), soit **23 463 583 €** en mouvements réels.

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

BUDGET 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	18 475 100 €		18 475 100 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 177 383 €	Recettes réelles de fonctionnement	16 614 100 €
Charges d'exploitation	8 020 773 €	Produits de la redevance	11 591 000 €
Intérêts	1 426 610 €	PFAC	1 451 500 €
Charges exceptionnelles	575 000 €	Participation eaux pluviales (budget principal)	1 021 000 €
Provisions	155 000 €	Autres recettes	2 550 600 €
Opérations d'ordre	5 960 000 €	Opérations d'ordre	1 861 000 €
Virement à la section d'investissement	2 337 717 €		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	15 147 200 €		15 147 200 €
Dépenses réelles d'investissement	13 286 200 €	Recettes réelles d'investissement	6 849 483 €
Dépenses d'équipement	9 300 000 €	Virement de la section de fonctionnement	2 337 717 €
Capital de la dette	3 986 200 €	Subventions	2 340 000 €
Opérations d'ordre	1 861 000 €	Emprunt	4 509 483 €
		Opérations d'ordre	5 960 000 €
Epargne brute prévisionnelle	6 436 717 €		
Epargne nette prévisionnelle	2 450 517 €		

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16.6 M€ et se répartissent ainsi :

La redevance communautaire, constituant 2/3 des ressources de fonctionnement, devrait être de l'ordre de 11.6 M€. Elle comprend :

- le produit de la facturation assainissement pour les communes dont le service est exploité en régie directe (8.2 M€),
- et la part communautaire (surtaxe) reversée par les fermiers (3.4 M€) pour les communes dont le service assainissement est exploité dans le cadre d'une délégation de service public.

Il convient de rappeler que le Conseil de Communauté du 5 novembre 2014 a approuvé le principe de détermination d'un tarif unique en matière d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes de l'agglomération ainsi que les modalités de lissage de 2015 à 2026 pour atteindre ce tarif unique au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Les 8 communes ayant rejoint SEM dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017 gardent leur tarification propre jusqu'à fin 2019.

Les recettes relatives à la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont estimées à 1.5 M€.

La participation au titre des eaux pluviales est de 1 M€.

Le montant global de la retenue sur les AC des communes est de 3.2 M€ pour 2018 et affecté comme suit :

- 1 M€ reversé au budget annexe assainissement collectif (contribution eau pluviale au titre des réseaux unitaires),
- 2.2 M€ restent au budget principal pour rémunérer les délégataires de l'assainissement au titre de leurs interventions relatives aux eaux pluviales (1.5 M€) et pour financer l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux d'eaux pluviales stricts (0.7 M€).

Les autres recettes 2.5 M€ sont constituées essentiellement :

- des primes d'épuration (0.2 M€), des versements des délégataires et frais de contrôles (0.5 M€) et des apporteurs extérieurs de Furania (0.1 M€),
- de la comptabilisation des recettes de redevance perçues pour le compte du SIAMVG et son fermier 0.65 M€,
- ainsi que celles correspondant à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte destinées aux 2 agences de l'eau (0.7 M€),
- des subventions des agences de l'eau destinées aux particuliers (0.1 M€)

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 10.2 M€.

Les dépenses de fonctionnement courantes qui s'élèvent à 8 M€ comprennent :

- le remboursement aux communes de Saint-Etienne Métropole dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'assainissement collectif pour 1 M€,
- le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure pour 1.6 M€,
- les reversements de redevances à effectuer au SIAMVG et son fermier 0.7 M€ et aux 2 agences de l'eau concernant la modernisation des réseaux de collecte (0.65 M€),
- et l'ensemble des charges à caractère général (fournitures, charges d'entretien et de réparation relatifs aux réseaux et aux stations d'épuration, honoraires divers...) soit 1.9 M€.
- L'inscription des 2.2 M€ versée au SIVO est maintenue. Elle permettra de rembourser la convention de gestion transitoire puis de faire face aux charges d'exploitation.

Une provision est par ailleurs constituée pour couvrir les créances douteuses et les risques d'impayés. Pour 2018, elle est alimentée à hauteur de 0.15 M€.

Les charges exceptionnelles 0.6 M€ se partagent notamment entre des crédits inscrits pour :

- régulariser des erreurs de facturations sur l'exercice passé (0.2 M€),
- le surcoût du traitement des boues suite à l'interdiction d'exploiter les fours de la station Furania depuis avril 2010 (limités à 0.3 M€ puisque les fours devaient redémarrer au premier semestre, cette somme est également inscrite en recette au titre du remboursement du préjudice),
- le reversement de subventions de l'agence de l'eau à des particuliers pour des travaux de raccordements (0.1 M€),

Les intérêts de la dette représentent 1.4 M€ et le remboursement en capital 4 M€.

L'encours de dette est de 48 651 657 € au 1^{er} janvier 2018 (47 064 306 € au 1^{er} janvier 2017).

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 9.3 M€ HT :

- 4.3 M€ de crédits de paiement correspondent à des opérations de gros entretien des réseaux tels que :
 - > réhabilitation à l'instar du Boulevard Fayol à Firminy (opération globale 0.3M€)
 - > renouvellement comme les travaux liés à la 3^e ligne de tramway (0.6 M€)
 - > rejets des eaux usées, programme commun sur la métropole pour 0.17 M€,
 - > travaux imprévus 1.2M €.
- 1.6 M€ pour travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eau pluviales tels que la rue Gambetta à Roche-la-Molière (total de 0.25 M€) la rue Branly à Andrézieux-Bouthéon (total 0.77 M€) ou la rue Clémenceau à La Talaudière (total 0.3M€)
- 1.8 M€ de travaux dans les stations d'épurations notamment celle

du Rosay à Saint-Victor-sur-Loire (montant global 0.3M€), celle de Chazot à Marcenod (montant global 0.35 M€) ou Saint-Jean-Bonnefonds (0.2M€). La suite des travaux sur Furania (Biogaz et fin de remise en marche du four) sont également prévus.

- 1.3 M€ sont consacrés aux études diverses dont 0.25M€ pour des diagnostics de l'état du système d'assainissement.
- 0.3 M€ sont attribués à des créations de réseaux nouveaux (ou extension de réseaux existants).

Compte-tenu du montant des travaux reportés qui s'élève à 3.5 M€, le total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice 2018 est de 12.8 M€.

Le financement par emprunt nouveau des travaux 2018 est estimé à 4.5 M€.

Les travaux sont également financés par des subventions à hauteur de 2.3 M€ auxquelles s'ajouteront 2 M€ de subventions reportées.

B - LE BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) 2018

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint Etienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1er janvier 2011, les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

Depuis le 1er janvier 2017, 8 nouvelles communes ont rejoint la collectivité dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

- Saint-Nizier de Fornas, Aboën, Saint-Maurice-en-Gourgois et Rozier-Cotes d'Aurec situées sur le territoire de l'Ondaine et qui intègrent la régie pour le SPANC
- Saint-Galmier, Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules et La Gimond situées sur le territoire du Furan/Coise et qui continuent à être gérées par le SIMA COISE.

Ainsi Saint-Etienne Métropole assure la gestion directe de l'assainissement non-collectif pour 49 communes de son territoire ce qui représente environ 6 500 usagers.

Par ailleurs la structure tarifaire a été revue, entraînant la disparition de la redevance forfaitaire de 22.30 €/an, au profit des redevances facturées à l'occasion des différents contrôles, en particulier celle lors de la visite de bon fonctionnement ayant lieu tous les 10 ans (de 78 € à 145 €).

Le budget primitif 2018 du SPANC est de 745 505 € et se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 740 005 € et les recettes sont estimées à la somme de 745 505 €.

Sur les dépenses on peut souligner en particulier :

- > 126 870 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole (personnel et les frais de structure associés),
- > 7 835 € de dépenses courantes (dépenses de maintenance logiciel, frais d'envoi des courriers en RAR pour les contrôles d'installation de priorité, frais nouveaux moyens de paiement et diverses fournitures, ...)

- > 103 000 € au titre du marché de prestation d'exécution des contrôles
- > 500 00 € destinés au reversement aux particuliers des subventions des Agences de l'Eau versées lors de réhabilitations d'installations d'Assainissement non collectif (ANC),
- > 2 000 € concernant l'annulation des titres sur exercices antérieurs et 300 € pour des admissions en non valeurs le cas échéant.

Sur les recettes, on peut noter :

Suite à la modification tarifaire en 2018, les recettes du service sont estimées à 223 000 € pour l'ensemble des redevances facturées aux usagers à l'occasion des différents contrôles.

A ces recettes il convient d'ajouter :

- > 22 500 € de subventions versées par les deux agences de l'Eau et destinées à financer le service (prime AELB et RMC pour les contrôles de conception d'installations ANC et les animations lors des réhabilitations d'installations ANC),
- > 500 000 € de subventions venant des deux agences de l'Eau à reverser aux particuliers lors de réhabilitations d'installations ANC (idem dépenses).

Section d'investissement : concernant les dépenses, celles-ci correspondent à l'acquisition de divers équipements pour 2 000 €, à un changement de logiciel et au matériel afférent pour 7 200 €.

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

C - LE BUDGET ANNEXE EAU 2018

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune, ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification dans les trois premières années suivant le transfert.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives sont prises en compte dans l'équilibre de chaque service « communal ».

Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux amortissements.

Les résultats des budgets eau à la clôture de l'exercice 2017 seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat au BS.

Le budget 2018 qui vous est proposé, est composé de :

- 34 communes (1) : 19 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 15 en régie directe, du fait du retour en régie de sorbiers au 01 juillet 2017.

- 1 régie intercommunale : L'exploitation de ce service est désormais assurée par une régie intercommunale qui intervient sur le territoire de Sorbiers et de ses communes voisines la Talaudière et St Jean Bonnefonds.

- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.

(1) Les communes de Saint Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Rozier-Côtes-d'Aurec et Aboën n'ont pas de budget car elles ont transféré la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Forez et la Communauté Urbaine est substituée à ces communes au sein du syndicat en 2017.

Le projet de Budget Primitif 2018 s'établit à :

- 34 468 245 €, en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus), soit 28 983 553 € en mouvements réels :

BUDGET EAU 2018

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre) 20 181 100 €

Dépenses réelles :	15 010 016 €
Dépenses d'exploitation	10 299 741 €
Achats d'eau intra Sem et autres flux financiers (redevance de transit...)	3 028 990 €
Charges exceptionnelles	316 590 €
Intérêts	1 364 695 €
Opérations d'ordre	2 828 255 €
Virement à la section d'investissement	2 342 829 €

Total Recettes (réelles + ordre) 20 181 100 €

Recettes réelles :	19 907 492 €
Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	15 324 062 €
Ventes d'eau intra Sem et autres flux financiers (redevance de transit...)	3 028 990 €
Autres Recettes	1 002 340 €
Recettes exceptionnelles	552 100 €
Opérations d'ordre	273 608 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre) 14 287 145 €

Dépenses réelles :	13 973 537 €
Capital de la dette	2 648 360 €
Etudes - travaux	11 325 177 €
Opérations d'ordre	313 608 €

Total Recettes (réelles + ordre) 14 287 145 €

Virement à la section d'investissement	2 342 829 €
Recettes réelles :	9 076 061 €
Emprunts	7 618 436 €
Subventions, divers	1 457 625 €
Opérations d'ordre	2 868 255 €

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 19.9 M€ et se répartissent ainsi :

Le produit des ventes d'eau est inscrit à hauteur de 14 M€, auquel s'ajoute 0.3 M€ de location de compteurs.

Les ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3.03 M€ dont 2.45 M€ pour les ventes d'eau.

La redevance pollution d'origine domestique pour 1.28 M€ qui sera à reverser aux agences de l'eau.

Les autres produits représentent 0.74 M€ (vente hydroélectricité, redevance EDF, remboursement divers ...).

Les produits exceptionnels pour 0.55 M€ reversement de la redevance utilisation des barrages.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 15 M€ et se répartissent ainsi :

Les dépenses de fonctionnement courantes 4.87 M€ : achats d'eau externes, fluides, produits de traitement, maintenance des usines de potabilisation, entretien des réseaux des pompes et réservoirs....

Les achats d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats), ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésion, redevance de transit) 3.03 M€.

Les versements aux agences de l'eau de la redevance pollution d'origine domestique pour 1.28 M€.

Le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure 2.7 M€.

Le remboursement aux communes de Saint-Etienne Métropole dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'eau potable 1.3 M€.

Les charges diverses de gestion courante pour 0.13 M€ (non valeurs, participations à des syndicats...).

Les charges financières (intérêts) pour un montant de 1.37 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0.32 M€ (annulation titres sur exercices antérieurs, régularisation de factures...).

L'encours de dette est de 37 441 564 € au 1^{er} janvier 2018.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 9 M€ comprennent :

Pour compléter l'autofinancement de 2.3 M€ est inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 7.6 M€, hors reprise des excédents dégagés à fin 2017 qui seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat au budget supplémentaire.

La récupération de TVA sur les dépenses d'investissement (FCTVA ...) pour 0.70 M€.

Les subventions d'équipement pour 0.7 M€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 14 M€ se décomposent de la façon suivante :

Le remboursement en capital de la dette pour 2.6 M€.

Les dépenses d'équipement d'un total de 11.4 M€ répartis à hauteur de :

• **4.8 M€ aux équipements des barrages** avec principalement les travaux du barrage du Pas de riot (4M€), la vidange du barrage du Couzon (0.2M€), Siaemvg (0.2 M€).

• **6 M€ aux travaux sur réseaux d'eau tels que :**

- Territoire Ondaine : Bd Fayol à Firminy 0.18 M€, Interconnexion à St Paul en cornillon (0.20M€), rue Louis Braille, des acacias et rue Louis Comte à Roche la Molière (0.26M€), Rd à caloire (0.10M€), rue des Gouttes à Fraisses (0.04M€)

- Territoire Plaine : quartier Bel Air à la Fouillouse (0.07M€), rue Branly à Andrézieux (0.15M€), Rd 54 à Saint Bonnet les Oules (0.31 M€), renouvellement canalisation à Fontanès (0.14M€)

- Territoire Furan : rue du Breuil et des Amicalistes à Villars (0.16M€), rue Denis Papin à Saint Genest Lerpt (0.14 M€), Rd 11 à l'Etrat (0.28 M€), renouvellement canalisation à Fontanès (0.14M€), rue Barallon à Sorbiers (0.17M€)

- Territoire Gier : divers rue pour le syndicat Saint chamond l'Horme (0.60M€), Quartier Granger à chateaufort (0.09M€), La barollière à Saint Paul en Jarez (0.3M€)

• **0.10 M€ pour le diagnostic de St-Galmier**

• **0.50 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation principalement sur le secteur de l'ondaine dans le cadre du plan d'action de réduction des pertes (0.30M€).**

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

D - LE BUDGET ANNEXE RÉSEAUX DE CHALEUR 2018

Ce budget est composé de 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La Valla-en-Gier et Andrezieux-Bouthéon.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Chaque réseau constitue un réseau indépendant, dont le mode de gestion et le tarif sont gérés individuellement (Pacte Métropolitain).

Le projet de Budget Primitif 2018 s'établit à :

- 3 957 075 € en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus),
- 2 951 925 € en mouvements réels.

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 002 800.00	1 873 750.00
Investissement	1 949 125.00	1 078 175.00
TOTAL	2 951 925.00	2 951 925.00

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1.87 M€ et se répartissent ainsi :

Le produit des ventes de chaleur est inscrit à hauteur de 0.38 M€.
La redevance des délégataires s'élève à 1.49 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 M€ que l'on peut répartir en :

Les dépenses de fonctionnement courantes 0.67 M€ : achats de combustible, entretien, maintenance, études, honoraires, remboursement des frais de personnel et de structure au budget principal et le remboursement aux communes de Saint Etienne Métropole dans le cadre des conventions de coopération.

Les charges financières (intérêts) pour un montant de 0.33 M€.

L'encours de dette est de 10 191 527 € au 1er janvier 2018.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1.08 M€ comprennent :

Les subventions d'équipement pour une somme de 0.25 M€ dont 0.2 M€ pour Firminy

Un emprunt d'équilibre estimé à 0.83 M€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 1.95 M€ se décomposent suivant :

Les dépenses d'équipement d'un total de 1.37 M€ détaillés par budget :

- 0.05 M€ Frais d'étude (étude PPI pour Firminy)
- 0.05 M€ St Etienne Montreynaud : provision pour casse de chaudière
- 0.89 M€ Firminy : Extension la tardive - sécurisation Hôpital - modification pompe - décendrage - début PPI
- 0.05 M€ Unieux : modification de pompe et variateur
- 0.09 M€ St Chamond : acquisition de terrain
- 0.21 M€ St Christo en Jarez : solde des annuités au Siel
- 0.03 M€ La Valla en Gier : solde des annuités au Siel

Le remboursement en capital de la dette pour 0.58 M€.

4 - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES 2018

E - LE BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT 2018

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie (2 sur Saint-Chamond, 2 sur Saint-Etienne)
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP, l'ensemble sur Saint-Etienne),

Le projet de Budget Primitif 2018 s'établit à :

- 1 706 335 € en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus), soit **1 481 009 €** en mouvements réels.

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 216 047	1 384 707
Investissement	264 962	96 302
TOTAL	1 481 009	1 481 009

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1.38 M€ et se répartissent ainsi :

Les recettes de stationnement pour les parkings en régie sont à hauteur de 0.9 M€.

Les redevances des délégataires (redevances en contrepartie de la mise à disposition des biens, remboursement de taxe foncière, remboursement de charges locatives et frais de contrôle) s'élèvent à 0.26 M€.

Les subventions d'équilibre du budget principal sont évaluées à 0.22 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1.21 M€ et comprennent :

Les dépenses de fonctionnement courant pour 0.95 M€ : charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières et remboursement des frais de personnel au budget principal.

Le complément de redevance versé à un des deux délégataires pour un montant de 0.26 M€.

Les intérêts d'emprunt s'élèvent à 3 100 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent 0.1M€ et sont constituées par un emprunt

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 0.27 M€ qui se répartissent ainsi :

Le remboursement du capital des emprunts : 0.02M€.

Les dépenses de travaux, d'équipements et de gros entretien s'élèvent à 0.25 M€ et comprennent pour l'essentiel des travaux de modernisation des matériels de péage pour St-Chamond et de mise aux normes électriques avec remplacement du groupe électrogène de sécurité du parking des Ursules

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS - BP 2018

INTITULE DE L'OPERATION	Autorisation de programme précédente	Autorisation de programme actualisée BP 2018	Crédits déjà mis en place (dont reports)	Crédits de paiements 2018	Crédits de paiements 2019	Années suivantes
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT OPERATIONNEL						
(locaux personnel + trvx sur bâti)						
Aménagement des locaux du Musée d'Art Moderne et Contemporain (ope 294)						
Destination MUSARTMOD	818 000,00	817 784,83	263 746,83	554 038,00	0,00	0,00
TVA à récupérer	130 880,00	130 845,57	42 199,49	88 646,08	0,00	0,00
Solde net à financer	687 120,00	686 939,26	221 547,34	465 391,92	0,00	0,00
Destination MAMC-TRVX	1 261 440,00	1 261 440,00	316 439,02	205 000,00	440 000,00	300 000,98
TVA à récupérer	201 830,40	201 830,40	50 630,24	32 800,00	70 400,00	48 000,16
Solde net à financer	1 059 609,60	1 059 609,60	265 808,78	172 200,00	369 600,00	252 000,82
Aménagement des réserves des trois musées - Amélioration thermique bâtiment 3 ancien site GIAT Saint-Etienne - (Ope 141 et ope 290)						
Montant ope 290 (partie Optsys) Budget HT	1 400 000,00	1 426 086,94	1 426 086,94	0,00	0,00	0,00
Montant ope 141 (réserves)	2 110 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00	0,00	0,00	0,00
Total operation	3 510 000,00	3 536 086,94	3 536 086,94	0,00	0,00	0,00
TVA à récupérer (sur ope 141)	337 600,00	337 600,00	337 600,00	0,00	0,00	0,00
Participation Ville de Saint Etienne	1 244 900,00	1 182 388,53	1 082 388,53	100 000,00	0,00	0,00
Solde net à financer	1 927 500,00	2 016 098,41	2 116 098,41	-100 000,00	0,00	0,00
Rénovation centre aquatique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon (OP 339)						
	2 560 000,00	2 559 793,00	2 267 754,00	292 039,00	0,00	0,00
TVA à récupérer	407 522,39	409 566,88	362 840,64	46 726,24	0,00	0,00
Subventions	0,00	270 000,00	13 500,00	256 500,00	0,00	0,00
Solde net à financer	2 152 477,61	1 880 226,12	1 891 413,36	-11 187,24	0,00	0,00
Entrée Est Rive de Gier - Couzon (ope 82) (études, trvx préparatoires, démolitions)						
	1 760 392,96	2 629 392,96	1 760 392,96	869 000,00	0,00	0,00
TVA à récupérer	272 448,94	420 702,87	281 662,87	139 040,00	0,00	0,00
Subventions	387 000,00	410 308,00	410 308,00	0,00	0,00	0,00
Solde net à financer	1 100 944,02	1 798 382,09	1 068 422,09	729 960,00	0,00	0,00
Fonds de concours exceptionnel du site Pasteur à L'HORME						
	1 200 000,00	1 200 000,00	1 000 000,00	0,00	200 000,00	0,00




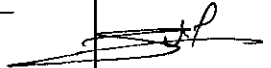

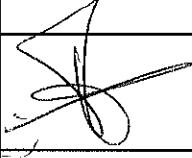
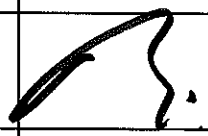
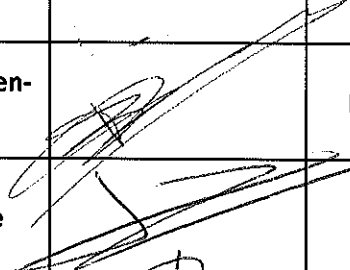
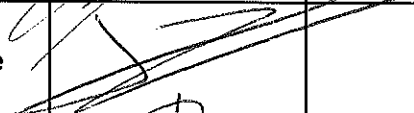
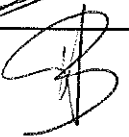
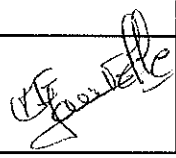
INTITULE DE L'OPERATION	Autorisation de programme précédente	Autorisation de programme actualisée BP 2018	Crédits déjà mis en place (dont reports)	Crédits de paiements 2018	Crédits de paiements 2019	Années suivantes
RIVIERES						
Trois contrats de rivières - FURAN, GIER, ONDAINE						
ONDAINE	18 000 000,00	26 379 903,10	7 470 903,10	5 637 000,00	8 198 000,00	5 074 000,00
TVA à récupérer	2 880 000,00	4 220 784,50	1 195 344,50	901 920,00	1 311 680,00	811 840,00
Subventions	5 423 520,00	14 566 823,87	4 440 123,87	3 058 700,00	4 797 000,00	2 271 000,00
Solde net à financer	9 696 480,00	7 592 294,73	1 835 434,73	1 676 380,00	2 089 320,00	1 991 160,00
EAUX PLUVIALES						
Trois Bassins Versants : FURAN, GIER, ONDAINE						
TVA à récupérer	9 600 000,00	9 335 465,66	3 761 965,66	2 128 500,00	1 725 000,00	1 720 000,00
Subventions (PUP)	1 536 000,00	1 493 674,51	601 914,51	340 560,00	276 000,00	275 200,00
Solde net à financer	312 530,01	470 912,25	470 912,25	0,00	0,00	0,00
7 751 469,99	7 370 878,90	2 689 138,90	1 787 940,00	1 449 000,00	1 444 800,00	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
Anciens dispositifs fonds de concours aux communes (Plan vert Bleu, climat, innovation numérique, Leader, GUSP-Contrats de ville)						
TVA à récupérer	4 845 254,30	4 812 744,30	4 596 744,30	180 000,00	36 000,00	0,00
Fonds de concours EPASE	8 000 000,00	8 000 000,00	3 800 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
Equipements Communautaires Multiloceaux						
Programmes déjà définis (ope 170)	9 602 074,82	9 401 402,22	9 306 402,22	95 000,00	0,00	0,00
TVA à récupérer	1 446 303,92	1 411 160,33	1 395 960,33	15 200,00	0,00	0,00
Participations des communes	1 527 675,51	1 505 059,51	1 432 851,51	72 208,00	0,00	0,00
Solde net à financer	6 628 095,39	6 485 182,38	6 477 590,38	7 592,00	0,00	0,00
Equipements Communautaires Multiloceaux						
Nouveaux programmes à définir	4 000 000,00	4 150 345,10	1 555 345,10	570 000,00	1 230 000,00	795 000,00
TVA à récupérer	640 000,00	664 055,22	248 855,22	91 200,00	196 800,00	127 200,00
Participations des communes et subventions	975 754,00	589 004,00	426 509,00	108 700,00	40 705,00	13 090,00
Solde net à financer	2 384 246,00	2 897 285,88	879 980,88	370 100,00	992 495,00	654 710,00
Habitat PLH 1						
Financement du logement locatif social Subv bailleurs DC 2004-2010+ANRU 2004-2012 à 2014	18 490 115,00	22 680 631,21	16 818 631,21	1 720 000,00	1 471 000,00	2 671 000,00
Habitat PLH 2						
Financement du logement locatif social Subv aux bailleurs droit commun 2011 à 2014	6 765 000,00	6 489 999,56	2 847 699,56	660 300,00	651 000,00	2 331 000,00

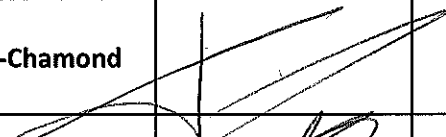
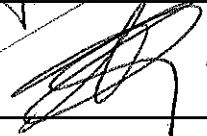
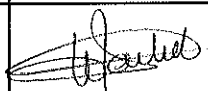
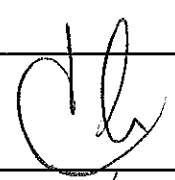
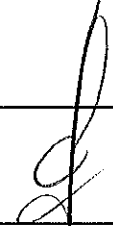
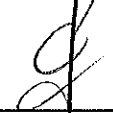

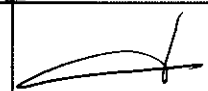
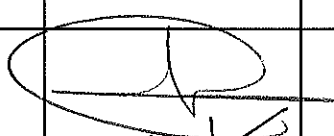
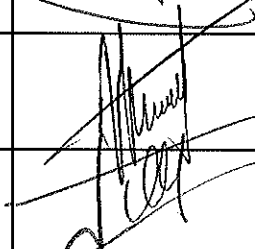

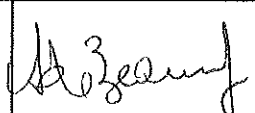
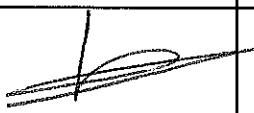
INTITULE DE L'OPERATION	Autorisation de programme précédente	Autorisation de programme actualisée BP 2018	Crédits déjà mis en place (dont reports)	Crédits de paiements 2018	Crédits de paiements 2019	Années suivantes
Construction du Centre des Savoirs pour l'Innovation (Tranche 1) (Hors CPER)		2 000 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00	600 000,00
Implantation Institut Mines Telecom - Région AURA		950 000,00	0,00	0,00	450 000,00	500 000,00
Gérontopôle	562 000,00	562 000,00	262 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Ecole Numérique (Op 29)	2 789 214,96	2 789 214,96	1 614 249,14	724 000,00	250 000,00	200 965,82
TVA à récupérer	446 274,39	446 274,39	258 279,86	115 840,00	40 000,00	32 154,53
Subventions	737 063,79	737 063,79	438 061,15	168 000,00	73 000,00	58 002,64
Solde net à financer	1 605 876,78	1 605 876,78	917 908,13	440 160,00	137 000,00	110 808,65
INFORMATIQUE						
Déploiement Très Haut Débit	7 248 560,00	7 248 560,00	2 056 560,00	2 845 000,00	2 347 000,00	0,00
Participations Communes	1 326 000,00	1 326 000,00	0,00	1 326 000,00	0,00	0,00
Solde net à financer	5 922 560,00	5 922 560,00	2 056 560,00	1 519 000,00	2 347 000,00	0,00
Acquisition d'un orthophotoplan (ope 85)	100 500,00	100 500,00	45 000,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
TVA à récupérer	16 080,00	16 080,00	7 200,00	2 960,00	2 960,00	2 960,00
Solde net à financer	84 420,00	84 420,00	37 800,00	15 540,00	15 540,00	15 540,00
Total brut engagé par AP	142 642 520,90	170 867 728,35	78 663 734,54	26 832 729,00	25 616 500,00	39 754 764,81
Total net engagé par AP	118 262 465,43	131 433 672,34	63 508 435,01	17 630 764,84	17 723 155,00	32 571 317,48

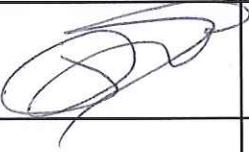

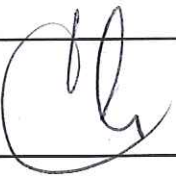

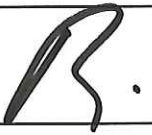


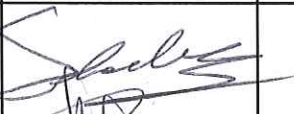

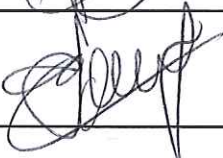
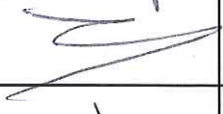

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS - BP 2018

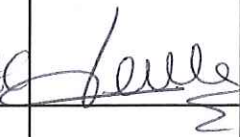
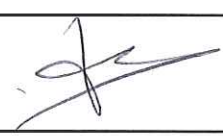

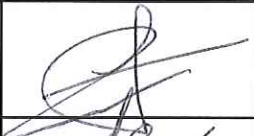
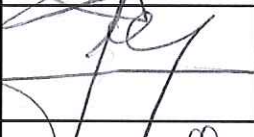

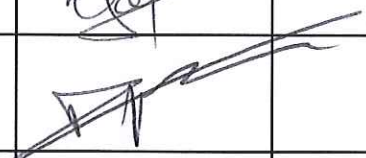
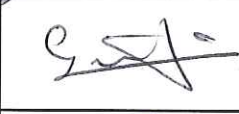

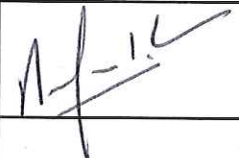
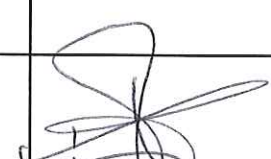


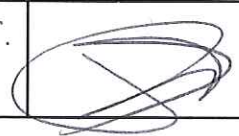
INTITULE DE L'OPERATION	Précédente Autorisation d'engagement	Autorisation d'engagement actualisée BP 2018	Crédits déjà mis en place	Crédits de paiements BP 2018	Crédits de paiements 2019	Années suivantes
DEVELOPPEMENT DURABLE						
Aides aux audits de copropriétés	0,00	32 500,00	0,00	11 000,00	21 500,00	0,00
Subvention	0,00	32 500,00	0,00	11 000,00	21 500,00	0,00
Solde net à financer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aides Contrat ENR Thermique	0,00	985 000,00	0,00	150 000,00	200 000,00	635 000,00
Subvention	0,00	985 000,00	0,00	150 000,00	200 000,00	635 000,00
Solde net à financer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation Ecole des mines	0,00	90 000,00	0,00	30 000,00	60 000,00	0,00
Education à l'environnement programme éco-citoyenneté	705 135,97	705 135,97	240 272,65	123 000,00	145 000,00	196 863,32
Subvention	360 006,80	360 006,80	160 436,98	39 400,00	58 000,00	102 169,82
Solde net à financer	345 129,17	345 129,17	79 835,67	83 600,00	87 000,00	94 693,50
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
Agriculture et Développement Rural	95 729,30	200 280,44	77 111,44	38 169,00	50 000,00	35 000,00
Transmission-Reprise- emplois, action Bio et eau, restauration hors domicile, Foncier agricole						

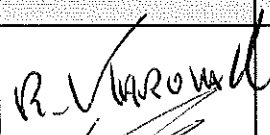
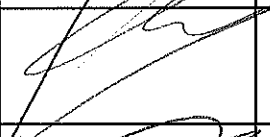

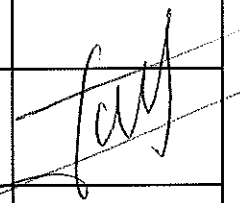
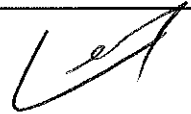
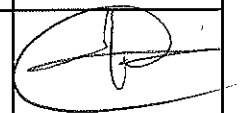

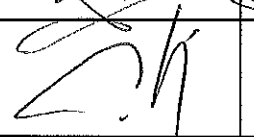
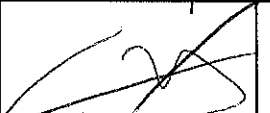
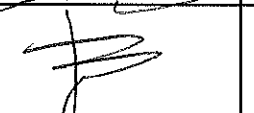




CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 22 MARS 2018

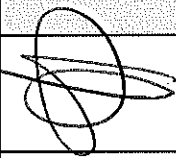
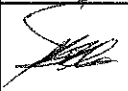
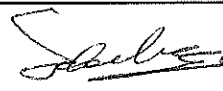
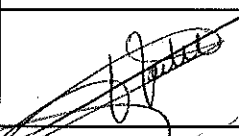
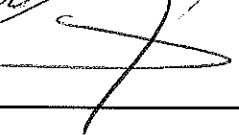
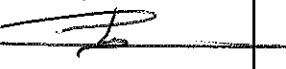
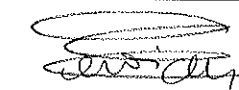

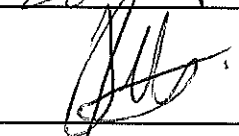
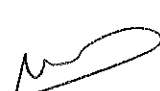
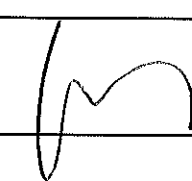
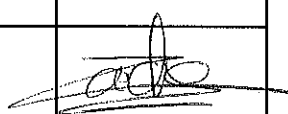
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles			BARRIOL D.	
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne			Jodan C.	
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			Marie-Eve GOUTELLÉ	


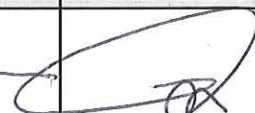




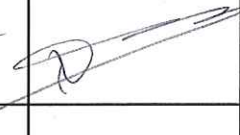

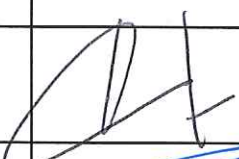
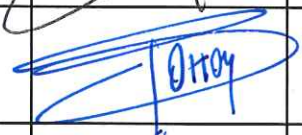

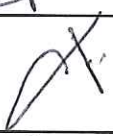

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars			Passera	
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel	Bj	
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne			POUVOIR. LABICH.	
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne				
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				

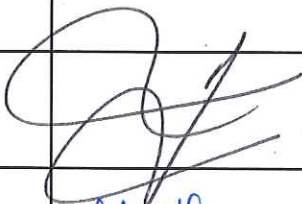

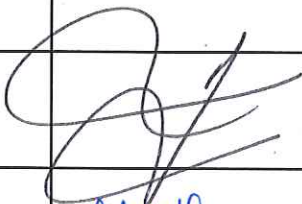

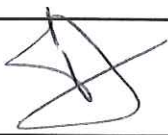
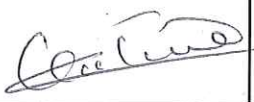
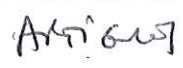
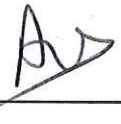


TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne			Denis CHAMBE	
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière			E. BERJUET	
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix		MATRICON Nathalie		
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandra		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne			Nodine SENACHE	
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne				
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne		DURAND F.		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf			JN CORNET	
LECOCQ Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne			CHATEAUNEUF	
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène		
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien		
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Dozieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne			Calherine ZADRA	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROUX Christine	Villars				
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles			H BOUTHÉON	
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec			M ^A SARDAT	
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond				
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne-Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horre		LAULAGNET Marie-Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne				
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne	